

Parce que la santé passe avant tout

SWICA lance son propre podcast

SWICA Talks est un nouveau format de podcast qui offre à des personnes invitées, internes ou externes à SWICA, une plateforme pour discuter de manière ouverte de thèmes sociétaux, médicaux ou politiques relatifs au système de santé suisse. Animé par Nadja Zimmermann.





ÉPISODE 1 - MAI 2024

Regard sur le passé et le présent

Pourquoi est-il si difficile de mener une politique de santé constructive et de réformer le système de santé? Carlo Conti, président du conseil d'administration de SWICA, et Ruth Humbel, ancienne conseillère nationale et spécialiste de la politique de santé, proposeront une rétrospective et une analyse de la situation.



ÉPISODE 2 - MAI 2024

Le système de santé de demain

Qu'attend la jeune génération du système de santé suisse? La numérisation est-elle un remède miracle ou l'intervention humaine serat-elle toujours nécessaire dans le domaine médical? Dans le deuxième épisode, notre CEO Reto Dahinden et Maya Tharian, co-présidente des Jeunes Vert'libéraux, discutent de l'avenir.



ÉPISODE 3 - JUIN 2024

Le mystère du COVID long

Quelles sont les séquelles à long terme du COVID-19? Dans cet épisode, Silke Schmitt Oggier, médecin-cheffe de santé24, et Maya Henzi, cliente SWICA, parlent de la maladie et de ses conséquences. Nous nous demandons également si la société prend ce problème suffisamment au sérieux et propose l'aide nécessaire.

Avec 1685 231 de personnes assurées et 31 094 entreprises clientes, SWICA Organisation de santé compte parmi les plus grandes assurances-maladie et assurances-accidents de Suisse. Son offre, qui s'adresse aux particuliers et aux entreprises, propose une couverture d'assurance étendue.

lmpressum ()

Le rapport annuel paraît en allemand, français et italien (extraits). La version allemande fait foi.

Éditeur: SWICA Organisation de santé, Römerstrasse 38, 8401 Winterthour

Rédaction et traduction: SWICA Organisation de santé Conception, création et réalisation: Hej AG, Zurich Photos: Claudia Link, Bâle; Lea Hepp, Zurich Podcast: Audiokanzlei GmbH, Zurich Illustration: Corina Vögele, Lucerne Correction: Stämpfli SA, Berne

État de situation	6
Faits & chiffres	9
Exercice 2023	12
Stratégie de SWICA	19
Collaboratrices et collaborateurs	22
Organisation	
Gouvernance d'entreprise	26
Conseil d'administration	29
Comité de direction	30
Rapport financier	
Commentaires relatifs au	
rapport financier	31
Indicateurs principaux	33
Bilan	34
Compte de résultat	35
Tableau de flux de trésorerie	36
Fonds propres	37
Compte de résultat par segment	38
Annexe aux comptes annuels	40
Rapport de l'organe de révision	58
Statistiques relatives à l'assurance	
obligatoire des soins (LAMal)	61
Durabilité	63

État de situation

Bien armés face aux turbulences

État de situation

Progresser en relevant des défis et garder le cap en pleine tempête est plus facile à dire qu'à faire. L'année 2023 a mis SWICA à rude épreuve. Une épreuve traversée avec succès. Nous avons renforcé nos fondamentaux et sommes prêts à façonner le système de santé de demain.



Dr Carlo Conti, président du conseil d'administration



Dr Reto Dahinden, CEO

Dr Carlo Conti Président du conseil d'administration Mesdames, Messieurs,

La Suisse et son système de santé ressentiront encore longtemps les effets de la pandémie. C'est ce que nous a clairement enseigné l'année 2023 à plusieurs niveaux. En effet, le virus est toujours actif et nombre de personnes souffrent d'un COVID long. Mais cela ne s'arrête pas là. La pandémie est aussi responsable, en partie au moins, de la forte augmentation des problèmes psychiques chez les jeunes et des absences prolongées au travail dues à des troubles psychiques. Les conséquences économiques ne sont pas en reste. La hausse importante des coûts de la santé au cours des dernières années commence seulement à se répercuter de manière visible sur les primes d'assurance. Auparavant, leur adaptation avait été freinée par les autorités compétentes pour des raisons politiques; cela avait entraîné une réduction sensible des réserves financières dans l'ensemble de la branche au cours de l'année sous revue.

L'expérience des dernières décennies montre qu'une telle politique a toujours un effet boomerang, comme l'atteste la dernière saison de primes peu réjouissante dans le segment clientèle privée. Dans ce contexte, SWICA a elle aussi dû procéder à des augmentations marquées. Nous aurions certes pu retarder encore quelque temps cette étape inévitable, à l'instar de bon nombre de concurrents. Mais nous avons préféré opter pour la pérennité financière et donc pour des primes couvrant les coûts. Il était hors de question pour nous de baisser les réserves bien en dessous du minimum prévu par la loi. SWICA doit être bien armée pour affronter les turbulences qui attendent l'ensemble du système de santé suisse.

Car même au niveau politique, la pandémie n'a pas fini de faire des vagues. Selon plusieurs sondages réalisés en 2023, année électorale, les charges financières accrues dues à l'augmentation des primes d'assurance-maladie est une préoccupation majeure de la population suisse. Un grand nombre d'idées, de propositions et d'initiatives sont au cœur du processus de décision politique. En 2024, plusieurs votations populaires importantes en matière de politique de santé auront

lieu, alors que diverses réformes adoptées n'auront même pas encore été mises en œuvre. Dans les débats à venir, SWICA devra monter au front plus souvent, et c'est très bien ainsi: nous avons une idée claire de la direction vers laquelle le système de santé devrait évoluer, notamment vers plus de soins intégrés, de numérisation, de transparence et d'incitations qualitatives du système. Et nous avons l'espoir que la population suisse sera réceptive à ce genre d'idées une fois que la fièvre déclenchée par les votations sera retombée.

Grâce à de nouveaux projets et à des investissements ciblés, nous avons également franchi, en 2023, des étapes essentielles sur la voie de soins de santé plus durables. La création de WorkMed SA en avril a constitué un pas important. Cette nouvelle joint venture avec Psychiatrie Bâle-Campagne nous permet de développer des offres, dans le domaine du travail et de la santé mentale, qui apportent une réelle valeur ajoutée, en particulier à nos clients entreprises. L'année dernière, SWICA a également fait avancer des projets clés en matière de numérisation. Les utilisatrices et utilisateurs de l'application BENEVITA peuvent désormais non seulement accomplir des challenges pour eux-mêmes, mais aussi faire don des points collectés à des projets de développement durable. Autre avancée: l'élargissement de la plateforme Compassana qui intègre, par exemple, tous les modèles d'assurance alternatifs.

Déterminée à placer le principe de durabilité au centre de l'ensemble de ses activités et de ses offres, l'action de SWICA dépasse le cadre de la santé. De nouveaux jalons ont d'ailleurs été posés à cet égard en 2023. On peut citer l'élaboration d'une gouvernance du développement durable au cours du premier semestre et la création d'un comité, le Sustainability Board, qui traite en permanence des questions de durabilité. Dans le cadre d'un échange intensif avec les principales parties prenantes internes et externes, nous avons recueilli les attentes à prendre en compte pour une mise en œuvre réussie de la stratégie de durabilité. Les mesures consécutives figurent dans le chapitre sur la durabilité du présent rapport.

Dr Reto Dahinden **CFO**

payante.»

Fin 2023 a vu l'achèvement de l'intégration de PROVITA Grundversicherung AG à SWICA Assurance-maladie SA, amorcée en 2022. Si le passage des clientes et clients de PROVITA dans les modèles d'assurance correspondants de SWICA s'est déroulé sans encombre, cela s'est toutefois soldé par des hausses de primes significatives pour certaines personnes. À la suite de ces hausses et des majorations générales, SWICA a dû faire face à un recul des effectifs de 4% dans les affaires Clientèle privée par rapport à janvier 2023. Au début de l'année 2024, nous recensions 845 000 assurées et assurés de base.

La plupart des résiliations sont le fait d'une clientèle particulièrement attentive aux prix qui se tourne souvent vers le fournisseur le moins cher. En revanche, il n'y a eu que peu de changements au sein de la clientèle de longue date. Nous attribuons en grande partie cette fidélité marquée à la satisfaction élevée suscitée par les prestations de SWICA. Trois enquêtes indépendantes de premier plan ont à nouveau classé notre entreprise en tête des assureurs-maladie de Suisse en 2023. C'est précisément lorsque les primes augmentent plus que la moyenne que la priorité systématique donnée à la satisfaction clientèle s'avère payante.

Cette philosophie est également notre maxime suprême dans les affaires Entreprises. En effet, pour ce qui est de l'assurance d'indemnités journalières maladie, nous n'avons de cesse de développer des offres dans le domaine de la gestion de la santé en entreprise. La multiplication des absences de longue durée pour raisons psychiques, à laquelle de nombreuses entreprises sont confrontées, souligne la nécessité de mesures préventives et d'un suivi étroit des personnes concernées. SWICA propose des solutions sur mesure. Au cours de l'année sous revue, les cas d'indemnités journalière maladie ont certes été moins fréquents, mais les coûts moyens par cas ont connu une forte augmentation. En revanche, peu de changements ont été constatés dans le segment de l'assurance-accidents. Au 31 décembre 2023, l'effectif global des personnes assurées comprenait, tous secteurs confondus, 1 685 231 personnes.

Dans l'ensemble, 2023 a été une année riche en défis, au cours de laquelle SWICA a réussi à franchir des étapes importantes vers un avenir stable et durable. Nous remercions toutes celles et tous ceux qui y ont contribué, en particulier notre personnel, notre clientèle et nos partenaires.

Président du conseil d'administration

CEO



Faits & chiffres

SWICA en chiffres

Compte de résultat

Montants en milliers de francs	2023	2022	Variation	en %
Primes	5 750 506	5 283 864	466 642	8,8
Prestations d'assurance nettes	4 959 785	4 644 264	315 521	6,8
Produit des placements de capitaux net	88 21 <i>7</i>	-262 473	350 690	133,6
Résultat annuel consolidé	-33 950	-151 940	117 990	77,7

Compte de résultat détaillé, voir p. 35.

Bilan

Montants en milliers de francs	2023	2022	Variation	en %
Somme du bilan	4 812 066	4 716 858	95 208	2,0
Placements	4 078 017	3 933 804	144 213	3,7
Provisions	2 976 120	2 907 792	68 328	2,3
Réserves / fonds propres	1 069 170	1 103 141	-33 971	-3,1

Bilan détaillé, voir p. 45.

Statistiques

	2023	2022	Variation	en %
Nombre d'assurés	1 685 231	1 633 864	51 367	3,1
Nombre de collaborateurs (ETP)	1 993	1 853	140	7,5

Statistiques détaillées, voir p. 61.

1 685 231

Effectif total de personnes assurées

882932

assurés LAMal

31094

entreprises clientes

2021

2022

2023

1685231

Effectif total des assurés

882 932 assurés LAMal 31 094 entreprises clientes



-34 mio

Résultat annuel consolidé

en CHF, +118 mio par rapport à l'année précédente



5,8 mia

Recettes de primes

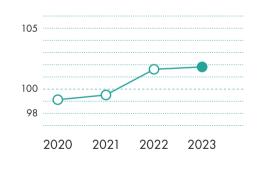
en CHF, pour des coûts pris en charge de CHF 5,0 mia



2256

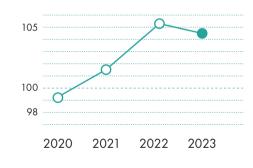
Collaborateurs/trices

1 445 femmes 811 hommes



101,9%

Ratio combiné groupe SWICA



104,5%

Ratio combiné LAMal



87%

Assurés LAMal avec un modèle d'assurance alternatif



76%

Assurés LAMal ayant contracté une assurance complémentaire au moins



Part des coûts de gestion LAMal



95%

de prestations d'assurance et de résultat technique d'assurance **5**%

de coûts de gestion



Temps forts

Exercice

Le partenariat comme fil conducteur des temps forts. Ce principe accompagne l'évolution vers des soins intégrés et les multiples projets initiés par SWICA ou dont SWICA est partenaire.





AVRIL

Création de WorkMed SA

Psychiatrie Bâle-Campagne et SWICA ont fondé une filiale commune baptisée WorkMed SA. Cette joint venture vise à proposer des solutions complètes en réponse à la hausse continue des incapacités de travail et de gain liées à des problèmes psychiques. WorkMed SA contribue à limiter les conflits professionnels et les baisses de productivité, de même que les pertes d'emploi durant les arrêts de travail et donc les coûts sociaux.

MAI

Fin du gros oeuvre

Un grand pas a été franchi dans la construction du nouveau siège de SWICA à Winterthour: la fête célébrant l'achèvement du gros œuvre a eu lieu le 3 mai. Le nouvel immeuble de bureaux situé en face du site actuel offrira des environnements de travail modernes et multifonctionnels, des salles de réunion spécifiques, des espaces de régénération, une terrasse sur le toit et un restaurant. La prise de possession des lieux est prévue pour l'automne 2024.







MAI

Journée de la bonne action: «S'engager pour faire le bien»

La Journée de la bonne action du 6 mai dernier a suscité une grande mobilisation du personnel; plus de 200 collaboratrices et collaborateurs y ont participé. Sous le slogan «S'engager pour faire le bien», une cinquantaine d'activités et de projets très variés étaient proposés: après-midi jeux dans un EMS, nettoyage de berges ou encore travaux d'entretien. Conclusion: s'engager pour faire le bien, en faveur de l'environnement ou de ses semblables, est aussi source de bien-être.

IUIN-AOÛT

Enquêtes de satisfaction: triple médaille d'or

Bonus, Comparis ou AmPuls: dans les trois enquêtes de satisfaction représentatives publiées entre juin et août 2023, les personnes sondées ont placé SWICA en tête. Cela s'explique par un sens aigu de la qualité et du service, mais surtout par des collaboratrices et des collaborateurs compétents, aimables et engagés qui donnent chaque jour le meilleur d'eux-mêmes et pour qui la satisfaction clientèle fait figure de priorité absolue.

JUIN

Lancement des BENEVITA Community Coins

Une bonne action, pour soi et pour les autres. Tel est le credo à l'origine de la nouvelle fonction de dons de l'application BENEVITA. Depuis fin juin 2023, les utilisatrices et utilisateurs ont la possibilité, pour chaque challenge réussi, de cumuler des Community Coins et de soutenir différents projets du WWF. Les deux premiers projets étaient en faveur des abeilles sauvages et des glaciers en Suisse. D'autres projets tout aussi intéressants suivront.









JUILLET

Rolf Birrer, nouveau membre du conseil d'administration

Depuis début juillet, SWICA compte un nouveau membre du conseil d'administration en la personne de Rolf Birrer. Auparavant, il a officié pendant plus de 30 ans chez PwC et apporte donc une solide expertise en matière d'audit et de réglementation, mais aussi de présentation des comptes des prestataires de services financiers. Rolf Birrer succède à Martin Frei, qui a renoncé à une réélection au sens d'une planification durable de la succession.

IUILLET

Ouverture de **SWICA Neuchâtel**

Le 3 juillet, SWICA a ouvert une agence à Neuchâtel, son premier site dans le canton. SWICA entend renforcer sa présence en Suisse romande, au plus près des personnes assurées, et privilégier le contact personnel. En plein centre-ville de Neuchâtel, le responsable de l'agence Tom Quellet et son équipe de quatre personnes sont au service de la clientèle.

JUILLET ET DÉCEMBRE

SWICA est sur TikTok et WhatsApp

Vivre avec son temps: pour SWICA, cela s'est traduit en 2023 par le lancement d'un canal TikTok et WhatsApp. Sur TikTok, nous proposons de brèves vidéos sur le quotidien des apprenties et apprentis pour mettre en lumière la formation professionnelle chez SWICA. Le canal WhatsApp permet à SWICA de réagir à l'actualité de la politique de la santé et de diffuser des contenus adaptés qui lui sont propres.







Intégration de PROVITA au sein de SWICA

L'intégration de PROVITA au sein de SWICA, effective au 1^{er} janvier 2024, avait été annoncée en août. L'étendue et l'offre de prestations ainsi que les personnes de contact demeurent les mêmes; rien ne change pour la clientèle, si ce n'est le nom de l'assureur. Cette étape marque la fin de l'ajustement entamé en 2022, consistant à remanier la structure juridique historique en unités juridiques distinctes.



SEPTEMBRE

Élargissement de Compassana aux modèles d'assurance alternatifs

L'application Compassana accompagne les individus sur leur chemin vers la santé. Les utilisatrices et utilisateurs peuvent stocker et partager des documents, prendre rendez-vous en ligne auprès de médecins ou de thérapeutes, mais aussi communiquer avec leur assureur-maladie. En qualité de cofondatrice, SWICA étend l'appli aux modèles d'assurance alternatifs et crée une valeur ajoutée pour les personnes assurées misant sur Compassana.



Stefan Böni, nouveau directeur régional à Winterthour

Début août, Stefan Böni a repris les rênes de la direction régionale SWICA de Winterthour. Il apporte à SWICA ses quelque 28 années d'expérience dans le secteur des assurances. Parallèlement à sa mission de directeur régional, il assume la responsabilité organisationnelle de l'ensemble du site Elefant dans le quartier de Lokstadt à Winterthour, qui hébergera dans le courant de l'année 2024 une partie du siège principal de SWICA en plus de la direction régionale de Winterthour.









SEPTEMBRE

Pink Ribbon Charity Walk contre le cancer du sein

Chaque année en Suisse, près de 6500 femmes sont touchées par le cancer du sein. Pour lutter contre cette maladie, le cancer le plus mortel chez la femme dans notre pays, la Pink Ribbon Charity Walk s'est tenue le 3 septembre 2023. Il s'agissait déjà de la seizième édition de cette manifestation annuelle. La course, qui réunit quelque 5000 personnes, met l'accent sur la solidarité avec les femmes concernées. Cette année encore, SWICA a répondu présente et a soutenu Pink Ribbon financièrement.

SEPTEMBRE

Classement des rapports annuels 2023: septième place

Dans le classement des rapports annuels suisses de 2023, SWICA est parvenue pour la première fois à se classer parmi les dix premières dans la catégorie design. Elle est aussi la seule assurance-maladie et accidents à ce niveau. Cette catégorie prend en compte les particularités créatives de la présentation et l'impact communicatif du rapport annuel. Les aspects «stratégie» et «présentation» ont été particulièrement bien notés.

SEPTEMBRE

Michael Schlüter, récompensé aux CISO Awards

Lors de la première cérémonie des Swiss CISO Awards d'Ernst & Young, Michael Schlüter, Chief Information Security Officer, a été distingué en tant que «Future Leader». Cette catégorie récompense une personne à la pensée innovante et dotée d'un potentiel important, qui apportera une contribution significative à la cybersécurité dans un avenir proche. La cyber-résilience de Michael Schlüter a été particulièrement mise en avant.

OCTOBRE





Oliver Steimann, nouveau

Le 1^{er} octobre, Oliver Steimann a pris la tête de la

il travaillé douze ans chez economiesuisse, où il

sumé la direction. Il a également piloté plusieurs

succède à Silvia Schnidrig qui a pris sa retraite

après onze années chez SWICA.

communication d'entreprise de SWICA. Avant cela,

a mis en place la Corporate Newsroom et en a as-

campagnes de votation nationales. Oliver Steimann

responsable Corporate

Communication





OCTOBRE

Publication de l'étude **CAR-T**

SWICA a joué un rôle de chef de file dans une étude inédite portant sur les dépenses de santé ainsi que sur le succès thérapeutique observé après un traitement CAR-T. Il s'agit d'un traitement d'un genre nouveau contre le cancer du système lymphatique. Les résultats montrent que, même si la probabilité de survie est plus élevée à 24 mois, l'impact considérable sur la santé des personnes concernées persiste et entraîne des coûts élevés dans les mois qui suivent.



OCTOBRE

Dans le top 100 des entreprises les plus innovantes

Comme le révèle le classement établi par Bilanz et Statista, SWICA compte parmi les entreprises les plus innovantes de Suisse. SWICA obtient la 83° place et figure ainsi dans le top 100. Les critères utilisés pour le classement sont notamment le nombre de brevets, la croissance du chiffre d'affaires des dernières années et les innovations en matière de produits. Plus de 8 000 personnes ont en outre été interrogées.





OCTOBRE ET NOVEMBRE

Agence éphémère dans le canton d'Uri

Afin de répondre davantage aux attentes de la clientèle du canton d'Uri, qui souhaite un contact personnel et un suivi local, l'agence SWICA de Lucerne était présente à Altdorf en octobre et novembre avec un site éphémère. SWICA a pour ambition de se positionner comme un partenaire de confiance pour toutes les questions de santé et de renforcer sa proximité avec la clientèle.



DÉCEMBRE

Début 2024: 845 000 assurées et assurés de base

La hausse générale des coûts de la santé et l'indispensable consolidation des réserves après une réduction imposée par les politiques au cours des années précédentes ont entraîné des augmentations de primes pour 2024 nettement supérieures à celles récemment observées. La propension accrue des clientes et clients à changer d'assurance lors d'une telle évolution s'est également fait sentir chez SWICA.



DÉCEMBRE

Politique de placement: baisse de l'empreinte carbone

SWICA suit une politique de placement durable basée sur la stratégie de durabilité de l'entreprise. Tout en tenant compte de l'engagement et des critères négatifs, le concept vise à appliquer des critères positifs (intégration dans l'analyse financière et approche «best-in-class»), des indices de durabilité ayant été fixés pour servir de valeurs de comparaison. Grâce au passage aux indices de référence ESG, l'empreinte carbone (Weighted Average Carbon Intensity en tonnes équivalent CO₂ par million, champs d'application 1 et 2) du portefeuille de placement en actions a été réduite de 41,5 tonnes par rapport à l'indice de référence traditionnel.

L'humain et sa santé au centre

Plus qu'un simple assureur, nous sommes une organisation de santé. Nous proposons une large gamme de prestations d'assurance et visons à ce que notre clientèle garde la forme, recouvre la santé ou parvienne à bien vivre avec une capacité limitée.

Assurances pour les particuliers et les entreprises

SWICA est l'une des plus grandes assurances-maladie et accidents de Suisse. Elle prend largement en charge les frais de guérison et de perte de gain en cas d'atteinte à la santé. En matière d'assurance de base, les particuliers ont le choix entre le modèle standard défini par la loi et des solutions alternatives, ainsi qu'entre divers types de franchise. Des assurances complémentaires répondant aux besoins personnels peuvent s'ajouter à l'assurance de base. Dans les assurances hospitalisation aussi, le choix existe entre des variantes de couvertures adaptées aux situations de vie. Les entreprises clientes de SWICA peuvent conclure des assurances indemnités journalières, des assurances-accidents ainsi qu'une assurance collective des frais de guérison. Toutes les offres et prestations proposées ont en commun la ferme volonté de SWICA de rechercher des solutions et de fournir des services d'excellente qualité.

Rester en bonne santé: un objectif central

En tant qu'organisation de santé, SWICA place l'individu et non la maladie ou l'accident au centre de ses préoccupations. Nous faisons de la santé de nos clientes et de nos clients notre préoccupation principale. Par nos offres, nous les incitons à veiller à leur forme physique, à l'équilibre de leur alimentation et aux moments de détente; des objectifs soutenus par des contributions substantielles de nos assurances complémentaires. Rappelons que les personnes responsables profitent de baisses de primes. Pionnière en matière de promotion de la santé et de prévention, SWICA propose en particulier l'application BENEVITA avec un système de bonus. Les challenges réalisés dans les domaines de l'exercice physique, de la nutrition et du bien-être donnent droit à des récompenses sous la forme de rabais de prime sur les assurances complémentaires COMPLETA TOP et HOSPITA, ou d'offres visant la promotion de la santé. Afin d'inciter les collaborateurs de nos entreprises

clientes à acquérir une meilleure maîtrise de leur santé, nous conseillons et aidons les employeurs dans leurs efforts de mise en place ou d'optimisation d'une gestion de la santé au sein de leur entreprise (GSE) qui réponde à des critères professionnels, ainsi que pour la planification et la mise en œuvre de mesures efficaces de promotion de la santé sur le lieu de travail. Par ailleurs, SWICA propose aux entreprises des contrats collectifs permettant à leurs collaboratrices et collaborateurs de conclure une assurance-maladie privée à des conditions avantageuses et de bénéficier du vaste éventail de produits SWICA. Enfin, SWICA exerce aussi une action préventive et de soutien via l'offre de télémédecine de santé24. Ses médecins et autres thérapeutes dispensent des conseils 24 heures sur 24, notamment en matière de check-up qui peuvent être effectués dans les centres de santé Medbase ou les autres cabinets partenaires de SWICA.

Notre soutien pour recouvrer la santé

Les personnes assurées malades ou accidentées peuvent faire appel à la médecine aussi bien classique que complémentaire. En effet, SWICA a toujours prôné la combinaison optimale de ces deux approches thérapeutiques. Quiconque doit subir des examens ou interventions à caractère médical doit pouvoir compter sur le fait que le traitement consistera en une prise en charge globale s'inscrivant dans la durée. SWICA est convaincue que les traitements gagnent en qualité lorsque les thérapies prescrites sont coordonnées. L'expérience montre également que cette mesure évite des coûts inutiles (par exemple des examens à double).

Grâce à l'application BENECURA, les clientes et clients peuvent saisir leurs troubles de santé dans un SymptomCheck numérique et recevoir des recommandations sur les dispositions à prendre. En complément, l'appareil de télémédecine TytoHome leur permet aussi de procéder eux-mêmes à de nombreux examens, n'importe quand et partout. Si cette procédure débouche sur un échange avec santé24, un diagnostic professionnel et des recommandations de traitement peuvent être communiqués.

Avec santé24, SWICA dispose depuis 2019 de son propre centre de télémédecine au bénéfice d'une autorisation d'exercer. Cette reconnaissance permet à ses médecins d'assurer, outre des conseils téléphoniques, des prestations médicales plus étendues s'il s'agit d'un diagnostic susceptible d'être posé par télémédecine. Les médecins peuvent notamment prescrire des médicaments, délivrer un certificat d'incapacité de travail ou ordonner des analyses de laboratoire et des thérapies.

Les centres de santé Medbase et autres cabinets partenaires constituent un pilier important, du point de vue qualitatif aussi, de l'offre globale de SWICA. Ils garantissent à nos assurées et assurés l'accès à un réseau de médecins et thérapeutes. Ces centres et cabinets situés au cœur des villes collaborent étroitement avec des médecins de famille et d'autres spécialistes. Les employées et employés malades (physiquement ou psychiquement) ou accidentés des entreprises clientes de SWICA sont suivis de près par une ou un Care Manager jusqu'à leur guérison et leur retour au travail.

Qualité de vie et limites physiques ne sont pas contradictoires

Parfois, une maladie ou un accident entraîne des séquelles irréversibles. Les personnes concernées s'inquiètent donc de leur qualité de vie. SWICA leur prodigue les conseils nécessaires et les accompagne dans leur parcours médical pour qu'elles puissent conserver un maximum d'autonomie, notamment grâce aux programmes de soins intégrés proposés. SWICA exploite les atouts spécifiques de la télémédecine, des programmes de coaching en ligne, des pharmacies, des médecins de famille et des spécialistes afin d'assurer un suivi professionnel le moins intrusif possible. Pour les malades chroniques nécessitant une prise en charge médicale régulière, le soutien parfaitement adapté à leur situation offert par SWICA est d'autant plus important. Ici, SWICA mise toujours plus sur une approche hybride associant judicieusement des entretiens réguliers avec des thérapeutes et le recours à une application spécifique.

Nous créons des conditions propices à la solidarité

En incitant à des comportements responsables, en favorisant la guérison des assurées et assurés malades ou accidentés et en aidant les personnes confrontées à des limites persistantes à bénéficier de la meilleure qualité de vie possible, SWICA contribue à la solidarité entre personnes malades et bien portantes, femmes et hommes, jeunes et moins jeunes.

Nos principes entrepreneuriaux

Dans la gestion de notre entreprise, nous visons la pérennité et la stabilité financière. Nos objectifs ambitieux reposent sur la volonté constante d'offrir à notre clientèle une qualité de service exceptionnelle et de dépasser ses attentes. Le succès de SWICA est étroitement lié à la satisfaction de ses collaboratrices et collaborateurs. Elle s'emploie à les soutenir, à les encourager et à développer leurs compétences. Notre action est axée sur l'efficacité. Aussi, SWICA réduit au maximum ses coûts administratifs. Elle gère ses placements de

capitaux de manière responsable, consent les investissements propres à lui permettre de continuer à s'améliorer, noue des coopérations judicieuses, numérise au maximum les opérations ne nécessitant pas d'intervention manuelle et, enfin, adopte des solutions innovantes pour relever les défis du secteur de la santé.

Par sa stratégie et ses activités, SWICA contribue au succès et à la pérennité du système de santé. Les offres et les partenariats de SWICA permettent non seulement de mieux maîtriser les coûts, mais aussi de réduire la consommation des ressources, et donc l'empreinte écologique, du système.

En incitant ses clientes et clients à privilégier un mode de vie sain et en soutenant la prévention de maladies, elle les aide à rester en bonne santé le plus longtemps possible et à ne pas avoir besoin de prestations médicales; avec à la clé une moindre sollicitation du système de santé à tous les niveaux: financier, social et environnemental.

Grâce à des partenariats étroits avec de nombreux prestataires de soins, elle favorise la collaboration et participe activement à l'élaboration du parcours des patientes et patients en cas de maladie. Il en résulte une prise en charge efficace et de qualité, tout en diminuant le risque de surmédicalisation ou de sous-médicalisation et de soins inadaptés. Les personnes malades et leur entourage sont les premiers à en bénéficier; l'ensemble du système de santé, la société et l'environnement ne sont pas en reste, puisque la consommation inutile de ressources est ainsi évitée. Nous la réduisons également en notre sein en conservant le même niveau de qualité et nous nous engageons pour une planète en bonne santé.



Collaboratrices et collaborateurs

Avec la participation de l'ensemble de son personnel, SWICA a défini en 2023 de nouvelles valeurs qui lui tiennent à cœur en tant qu'organisation de santé. Par ailleurs, des changements sont prévus dans le système de rémunération: la part variable du salaire sera supprimée en 2024, à quelques exceptions près.

> En interne, l'année 2023 a été placée entièrement sous le signe du «Culture Journey». Ce voyage a pour but de développer la culture d'entreprise, déjà très bonne, en fonction des objectifs stratégiques, afin que SWICA puisse rester une organisation performante et un employeur attractif dans les années à venir. Au cours du premier trimestre, une large enquête portant sur la culture SWICA actuelle et souhaitée a été menée auprès des collaboratrices et collaborateurs et complétée qualitativement par des groupes de discussion. Les résultats ont servi à formuler les nouvelles valeurs de SWICA durant l'été, qui ont été approuvées par le conseil d'administration à l'automne. Elles se composent de deux valeurs complètement nouvelles: «Collaborer» et «Faire preuve d'ouverture d'esprit et de curiosité» et de quatre valeurs existantes: «Assumer des responsabilités», «Agir avec pragmatisme», «Faire montre de respect» et «Offrir sa confiance». La prochaine étape, qui a été lancée fin 2023, consiste à concrétiser ces valeurs dans les départements et les régions au quotidien.

Suppression des rémunérations variables

Ces dernières années, les rémunérations variables et bonus ont largement fait débat et la pression de l'opinion publique n'a cessé de croître. Dans le secteur de l'assurance-maladie, de plus en plus réglementé, il est devenu particulièrement difficile de les justifier. SWICA a donc décidé d'y renoncer, y compris pour le CEO et le comité de direction. Les collaboratrices et collaborateurs travaillant dans la vente ou le service à la clientèle sur la base du résultat ne sont pas concernés. La décision a été prise en accord avec la Commission du personnel.

Un forfait annuel innovant à la place de bonus individuels

Soucieuse de rester un employeur attractif, SWICA examine régulièrement les avantages dont elle peut faire profiter son personnel. Jusqu'à présent, ils prévoyaient des bonifications pour divers besoins, mais elles ne bénéficiaient jamais à l'ensemble du personnel. C'est pourquoi SWICA a développé une approche innovante qui se caractérise par une simplicité extrême. Tous les membres du personnel qui n'appartiennent pas aux échelons supérieurs de l'encadrement recevront, à partir du 1^{er} janvier 2024, un forfait annuel uniforme qui pourra être utilisé à des fins de développement personnel, de repos, de conciliation de la vie professionnelle et familiale ou de la mobilité durable. Cette mesure, qui s'applique aussi aux apprenties et apprentis, a été particulièrement bien accueillie en interne.

Le programme de gestion des talents sur les rails

Après un essai pilote réussi à petite échelle, SWICA a déployé son nouveau programme de promotion des talents en 2023. Les collaboratrices et collaborateurs ambitieux de tous les domaines qui souhaitent relever de nouveaux défis et se développer personnellement pouvaient se proposer spontanément pour participer au programme. Plus de 90 personnes ont saisi cette occasion, et 19 d'entre elles ont rejoint le pool de talents à la fin de l'année. Pendant trois ans au maximum, ces talents seront désormais promus et sollicités dans le cadre d'un programme personnalisé.

Une vaste offre de formation

Chez SWICA, la formation et le perfectionnement revêtent une grande importance, même en dehors du pool de talents. Les activités d'assurance-maladie et accidents requièrent un haut degré de spécialisation qui garantit aussi un conseil exhaustif de la clientèle existante et potentielle. En 2023, SWICA a mis en place une nouvelle Market Academy interne, qui sera opérationnelle début 2024. Les formations mettront l'accent sur le conseil, sachant que l'académie a été conçue pour garantir une présence uniforme et néanmoins flexible sur le marché.

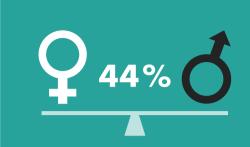
La caisse de pension sur la bonne voie

La fondation de prévoyance du personnel de SWICA a rémunéré les avoirs de vieillesse à hauteur de 2% en 2023. Comme annoncé l'année dernière, SWICA est contrainte de réduire progressivement son taux de conversion pour les avoirs de caisse de pension de 5,0% à 4,55% d'ici à 2025. Différentes mesures d'accompagnement sont prévues. Ainsi, SWICA et la fondation de prévoyance du personnel effectuent des versements à la caisse de pension pour les salariées et salariés plus âgés qui ne peuvent plus accumuler de compensation jusqu'à leur départ à la retraite. Les jeunes peuvent désormais s'affilier à la caisse de pension dès l'âge de 20 ans; concernant les salaires les moins élevés, SWICA a réduit la déduction du montant de coordination, ce qui entraîne une augmentation du salaire assuré LPP.

Des équipes panachées

SWICA, qui compte parmi les leaders de la formation des apprenties et apprentis, offre une place d'apprentissage à 57 jeunes. Au terme de leur formation, la plupart restent au service de l'entreprise. Les personnes expérimentées de plus de 50 ans, qui représentent actuellement 22 % de l'effectif de SWICA, sont également les bienvenues. SWICA est convaincue de l'intérêt des équipes panachées, tant pour l'entreprise que pour son personnel.

Faits & chiffres



Part de femmes parmi les cadres

L'égalité des salaires et des chances entre femmes et hommes relève de l'évidence pour SWICA.



Formation continue externe

SWICA investit dans la formation continue externe 517 francs par an et poste à plein temps.



22% de de collaboratrices et collaborateurs âgés de plus de 50 ans

Une longue expérience est valorisée chez SWICA.



Une formation d'avenir

À l'issue de leur formation, 77% des apprentis aspirent à rester chez SWICA et peuvent le faire.





83% de reprise du travail

À l'issue d'un congé maternité, la plupart des collaboratrices reprennent leur travail chez SWICA.



Formations continues

Les formations continues apportent du savoir-faire dans le domaine social et de l'assurance: 445 modules de formation spécialisée, 25 segments de formation des cadres et 232 e-learnings.



Mix entre les générations

SWICA croit à la plus-value qu'assurent des équipes variées et propose donc un bon mix entre les différents groupes d'âge.



Congés parentaux

Paiement de l'intégralité du salaire durant les 16 semaines du congé maternité et les quatre semaines du congé paternité.



34 % de collaboratrices et collaborateurs à temps partiel

Plus d'un tiers des membres du personnel SWICA travaille à temps partiel, notamment pour mieux concilier famille et profession.



19 talents SWICA

Dix femmes et neuf hommes se sont qualifiés pour le programme Talent Development de SWICA.



Gouvernance d'entreprise

SWICA s'engage à défendre les intérêts de ses personnes assurées. Les clientes et clients qui concluent leur assurance de base auprès de SWICA deviennent donc membres de l'association SWICA Organisation de santé.

Les déléguées et délégués de l'association SWICA se retrouvent une fois l'an pour leur assemblée. Les membres du comité de l'association y sont élus pour un mandat de trois ans et deviennent ainsi membres désignés du conseil d'administration des sociétés du groupe SWICA. Le conseil d'administration est compétent pour traiter de toutes les affaires non attribuées à l'assemblée des déléguées et délégués ou aux assemblées générales des sociétés du groupe SWICA en vertu de la loi ou des statuts. Ainsi, il lui appartient d'arrêter la stratégie du groupe et de veiller à ce que les lignes directrices financières de l'entreprise et les principes en matière de gouvernance soient respectés. SWICA se réfère au Code suisse de bonnes pratiques pour la gouvernance d'entreprise qui englobe aussi le développement durable, auquel est consacré dans son entier le chapitre sur la durabilité. La mise en œuvre requiert la définition de principes de gouvernance d'entreprise par le conseil d'administration, notamment en matière de gestion de la compliance, de gestion des risques et de système de contrôle interne (SCI). Il adopte également la stratégie de développement durable. Tous les membres du conseil d'administration sont indépendants et exercent leur mandat à titre accessoire, dans le respect de règles transparentes et bien établies sur les conflits d'intérêts. Le conseil d'administration comprend huit membres et couvre l'ensemble des connaissances nécessaires à la gestion du groupe SWICA. Les tâches et les obligations du

conseil d'administration et du comité de direction sont définies dans le règlement d'organisation. Le CEO est tenu de présenter régulièrement au conseil d'administration un rapport complet sur toutes les affaires d'importance. Quatre comités permanents préparent les décisions du conseil d'administration:

Comité stratégie et développement du marché

Le comité stratégie et développement du marché (CSDM) suit l'évolution de ce dernier et pilote la stratégie. Il évalue les projets, participations et coopérations d'importance primordiale pour le développement stratégique futur. En outre, le SDM contrôle que les activités du comité de direction soient conformes avec la stratégie d'entreprise. Ses appréciations et recommandations sont soumises au conseil d'administration, qui arrête les décisions stratégiques. Le SDM se compose d'Adrian Bult (présidence), ainsi que de Carlo Conti (président du CA) et de Ruth Fleisch-Silvestri (vice-présidente du CA).

Comité de contrôle de gestion, de placement et d'assurance

Le comité de contrôle de gestion, de placement et d'assurance (CCGPA) surveille la tenue de la comptabilité (impôts inclus), la gestion des placements et les lignes directrices en matière d'assurance. Ces dernières englobent la gestion du risque, y compris le SCI, le service Legal & Compliance ainsi que la révision interne et externe. Ce comité est formé de Martin Frei

(présidence jusqu'à fin juin), de Martin Wenk (présidence à partir de juillet), de Stefan Loacker et de Rolf Birrer (à compter de juillet). Le responsable de la révision interne et le Chief Compliance Officer sont des participants permanents. Le Chief Risk Officer est impliqué dans les séances selon les thématiques abordées.

Comité nominations et rémunérations

Le comité nominations et rémunérations (CNR) prépare à l'intention du conseil d'administration les dossiers relatifs à la nomination de membres du conseil d'administration, du CEO et de membres du comité de direction. Sur proposition du CEO, il nomme, à l'exception des membres du comité de direction, les titulaires des fonctions les plus élevées de la direction, directement subordonnés au CEO. Sur proposition du CCGPA, il désigne aussi les titulaires des fonctions de Chief Risk Officer, Chief Compliance Officer, responsable de la révision interne et actuaire responsable. En outre, le CNR est chargé de procéder à une première analyse des dossiers stratégiques importants de politique du personnel, cela à l'intention du conseil d'administration. Chaque année, il soumet à ce dernier une proposition concernant les honoraires à verser à ses membres et la rémunération des membres du comité de direction en recourant de temps à autre à une expertise externe. Siègent dans ce comité Carlo Conti (présidence, président du CA), Casimir Platzer, Martin Frei (jusqu'à fin juin) et Caroline Thoma (à partir de juillet).

Comité de gestion des prestations assurées

Le comité de gestion des prestations assurées (CGP) suit ce domaine sous l'angle stratégique. Dans ce contexte, il prend en considération les répercussions des évolutions sur le marché des fournisseurs de prestations ainsi que les influences politiques. Siègent au sein du CGP Ruth Fleisch-Silvestri (présidence, vice-présidente du CA), Carlo Conti (président du CA), Caroline Thoma et Stefan Loacker.

En raison de la complexité croissante des thématiques dans le domaine de la santé, le CGP et le SDM seront réunis en 2024 au sein du comité marché et prestations (CMP). Ce comité éva-

luera de manière interdisciplinaire et coordonnée, à l'attention du conseil d'administration, des questions relatives aux secteurs Marché, Développement des produits, Underwriting, ainsi que Prestations et Médecine. Le CMP se composera d'Adrian Bult (présidence), ainsi que de Carlo Conti (président du CA) et de Ruth Fleisch-Silvestri (vice-présidente du CA).

Révision interne

Les examens portant sur la gestion du risque effectués par la révision interne visent à améliorer les processus de gestion et à créer une plus-value. Placée sous l'autorité directe du conseil d'administration, la révision interne est indépendante des activités opérationnelles. Le conseil d'administration a confié sa direction au CCGPA.

Actuaire responsable

SWICA a délégué la fonction d'actuaire responsable à Sabine Betz, Ernst & Young SA, à Zurich. Ses tâches sont définies dans la loi et l'ordonnance correspondante. Parmi ces tâches figurent notamment l'appréciation de la situation financière actuelle et le signalement des évolutions actuarielles susceptibles de l'influencer. À partir du 1^{er} janvier 2024, la fonction est intégrée dans l'organisation de SWICA. Le nouvel actuaire responsable se nomme Fernando Dias.

Système de contrôle interne

SWICA dispose d'un SCI axé sur les risques qui satisfait aux exigences du droit. Il fait l'objet d'une supervision et d'une amélioration continue. Sa mission est de coordonner systématiquement à l'échelle du groupe les contrôles internes existants et d'en consigner les résultats par écrit.

Code de conduite

Le Code de conduite a été élaboré afin de sensibiliser toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs aux normes légales auxquelles ils sont soumis et de les enjoindre à faire montre d'éthique, de transparence et de durabilité. Il doit également servir de repère sûr dans les décisions à prendre et activités à mener au quotidien, cela afin de promouvoir la confiance placée en SWICA et de protéger sa bonne réputation. SWICA a

mis en place un service Codex indépendant appelé à recevoir les signalements d'éventuelles irrégularités.

Modifications au sein du conseil d'administration et du comité de direction

Au cours de l'année sous revue, Martin Frei, démissionnaire, a été remplacé par Rolf Birrer en tant que membre du conseil d'administration. Il n'y a eu aucun changement de personnel au sein du comité de direction.

Rémunérations du conseil d'administration et du comité de direction

La rémunération des membres du conseil d'administration est forfaitaire, sans part variable, ni prime ou indemnité de départ. Celle des membres du comité de direction se compose d'une rémunération de base et d'une part variable. Elle se fonde principalement sur les axes stratégiques et la performance de l'équipe. À partir de l'exercice 2024, il sera renoncé aux parts de salaire variables.

En 2023, le total des honoraires versés aux membres du conseil d'administration a atteint globalement 1 020 500 francs. Son président a reçu la somme la plus importante, soit 206 000 francs. Le total des rémunérations des membres du comité de direction (six personnes) s'est élevé à 2901 477 francs, y compris les parts variables. Les cotisations de prévoyance des membres du comité de direction représentent 452 504 francs. La rémunération totale la plus élevée, éléments variables compris, soit 642 112 francs, auxquels s'ajoutent 121 262 francs de cotisations de prévoyance, est allée au CEO. Les honoraires perçus par le personnel pour des mandats exercés pour le compte de SWICA au sein de conseils d'administration d'autres entreprises ont été entièrement reversés à SWICA.

Structure organisationnelle

La simplification de l'organisation du groupe amorcée au cours de l'exercice 2022 a été achevée en 2023 avec l'intégration de PROVITA Assurance-santé SA au sein de SWICA Assurance-maladie SA.



Structure organisationnelle

Conseil d'administration

Conseil d'administration	mandat depuis	jusqu'en
Dr Carlo Conti président, docteur en droit	2015	2025
Dr Ruth Fleisch-Silvestri vice-présidente, docteure en médecine	2015	2024
Adrian Bult licencié en économie HSG	2013	2026
Casimir Platzer hôtelier diplômé EHL	2015	2025
Martin Wenk licencié en droit	2017	2025
Stefan Loacker licencié en économie HSG, diplôme universitaire en sociologie et économie de l'Université de Vienne	2021	2024
Caroline Thoma Executive MBA HSG en médias et communication	2021	2024
Rolf Birrer économiste d'entreprise diplômé ESCEA, expert-comptable avec diplôme fédéral	2023 depuis juillet 2023	2026
Martin Frei économiste HES, expert-comptable diplômé	2013 jusq	2023 u'à juin 2023



Dr Carlo Conti



Dr Ruth Fleisch-Silvestri



Adrian Bult



Casimir Platzer



Martin Wenk



Stefan Loacker



Caroline Thoma



Rolf Birrer

Structure organisationnelle

Membres du comité de direction

Membres du comité de direction	année de naissance	mandat depuis
Dr Reto Dahinden CEO, docteur en économie HSG	1964	2012
Norbert Reisinger responsable département Finances & Controlling, master en économie HSG	1962	1999
Andreas Koller responsable département Product Management & Underwriting, économiste HWV	1972	2006
Dr Joy Müller responsable département Marché, doctorat en ingénierie	1973	2021
Fabian Ringwald responsable département Informatique, MSc en informatique, MBA/EMBA	1979	2020
Daniel Rochat responsable département Prestations & Médecine, EMBA FHO	1971	2014



Dr Reto Dahinden



Norbert Reisinger



Andreas Koller



Dr Joy Müller



Fabian Ringwald



Daniel Rochat



Rapport financier

Importante hausse des prestations d'assurance, amélioration du produit des placements

En 2023, des prestations d'assurance nettement supérieures aux prévisions ont compromis l'équilibre du résultat technique. Le ratio combiné pour l'ensemble de l'entreprise atteint 101,9%. Par rapport à l'exercice précédent, les placements financiers ont de nouveau connu une évolution positive, ce qui permet à SWICA de conserver de solides bases financières.

Au cours de l'année sous revue, les recettes de primes ont augmenté à 5,751 milliards de francs, ce qui correspond à une hausse de 8,8 %. Les prestations d'assurance nettes se sont elles aussi accrues, comme l'année précédente, avec une progression de 6,8 %. Une partie de cette hausse s'explique encore par les conséquences de la pandémie de COVID-19. Durant l'année sous revue, le volume total des prestations a atteint 4,960 milliards de francs, induisant une perte actuarielle de 111,3 millions de francs, qui n'a pu être qu'en partie compensée par les gains réalisés sur les marchés financiers, avec une hausse du produit des placements de capitaux à 88,2 millions de francs. Globalement, il en résulte une perte de 34 millions de francs pour l'entreprise.

1,069 mia

Évolution hétérogène dans les différents segments

L'augmentation des coûts dans l'assurance-maladie LAMal a de nouveau été supérieure aux prévisions. Par ailleurs, la forte croissance du nombre de personnes assurées a considérablement alourdi la contribution de SWICA à la compensation des risques: de 127,8 millions de francs en 2022, elle s'élève pour l'exercice sous revue à 273,3 millions de francs. Le ratio combiné dans le segment LAMal, à 104,5%, s'est certes légèrement amélioré, mais induit encore une perte technique d'assurance de 160,1 millions de francs. Dans le segment de l'assurance-maladie LCA, qui englobe les assurances complémentaires privées et les assurances d'indemnités journalières, ainsi que dans le segment de l'assurance-accidents, l'évolution a été un peu plus satisfaisante. Les deux segments ont enregistré un résultat global positif. Leur ratio combiné a toutefois augmenté par rapport à 2022, pour s'établir à 98% dans le segment LCA et à 95,5% dans le segment assuranceaccidents.

Dissolution des réserves: le point critique est atteint

Comme les années précédentes, les primes LAMal pour l'année 2023 avaient été calculées au plus près, conformément aux attentes de l'autorité de surveillance. Mais comme elles n'ont pas été suffisantes pour couvrir les coûts, il a fallu une fois de plus puiser dans les réserves pour compenser la perte actuarielle. Cette opération, réservée à l'origine à des situations exceptionnelles, a été répétée plusieurs fois ces dernières années, du fait de la volonté politique de ralentir l'évolution des primes. Les assureurs étant légalement contraints de constituer des réserves correspondant à leurs risques, il ne sera pas possible de recourir indéfiniment à cette méthode sans compromettre le financement à long terme. SWICA estime que le point critique est atteint, et les primes pour 2024 ont été rehaussées en conséquence. Cependant, comme un grand nombre de ses concurrents continuent à miser sur la mobilisation de leurs réserves, ce changement de cap vaudra à l'entreprise une perte substantielle d'assurés LAMal en 2024.

Un financement toujours solide

Au cours de l'année sous revue, la valeur des placements de capitaux a progressé pour atteindre 4,078 milliards de francs.

Les fonds propres ont pu être portés à 1,069 milliard de francs, réalisant une progression de 3,1 %. Ainsi, SWICA continue à bénéficier d'un financement solide.

Principaux indicateurs de l'exercice

Compte de résultat

Montants en milliers de francs	2023	2022	Variation	en %
Primes	5 750 506	5 283 864	466 642	8,8
Prestations d'assurance nettes	4 959 785	4 644 264	315 521	6,8
Produit des placements de capitaux net	88 21 <i>7</i>	-262 473	350 690	133,6
Résultat annuel consolidé	-33 950	-151 940	117 990	77,7

Compte de résultat détaillé, voir p. 35.

Bilan

Montants en milliers de francs	2023	2022	Variation	en %
Somme du bilan	4 812 066	4 716 858	95 208	2,0
Placements	4 078 017	3 933 804	144 213	3,7
Provisions	2 976 120	2 907 792	68 328	2,3
Réserves / fonds propres	1 069 170	1 103 141	-33 971	-3,1

Bilan détaillé, voir p. 45.

Statistiques

	2023	2022	Variation	en %
Nombre d'assurés	1 685 231	1 633 864	51 367	3,1
Nombre de collaborateurs (ETP)	1 993	1 853	140	7,5

Statistiques détaillées, voir p. 61.

Bilan consolidé



	÷	
	7	5
	.≥	_
	r	'n
	>	_
	2	Ξ
	τ	3
	c	Ξ
	æ	Ξ
٠,	*	_
	+	-
	L	-
	C)
	6	5
	3	4
	С	7

ACTIFS			
Placements de capitaux	4	4 078 017	3 933 804
Immobilisations incorporelles	5	4 187	692
Immobilisations corporelles	6	63 843	34 543
Comptes de régularisation actifs	7	177 419	177 883
Impôts différés actifs sur les bénéfices		67 687	74 485
Créances	8	322 806	276 017
Stocks de marchandises		2 001	2 273
Liquidités		96 106	217 161
Total de l'actif	_	4 812 066	4 716 858
PASSIFS			
Capital de l'entité		34 965	34 965
Réserves provenant de primes		10 119	10 318
Réserves provenant de bénéfices		1 057 132	1 209 248
Résultat consolidé		-33 950	-151 940
Participations minoritaires au capital		904	551
Fonds propres		1 069 170	1 103 141
Provisions techniques pour propre compte	9	2 526 111	2 450 677
Provisions non techniques	10	427	1 270
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	11	449 582	455 845
Comptes de régularisation passifs	12	227 849	122 617
Impôts différés passifs		51 994	43 792
Dettes	13	486 933	539 516
Capitaux étrangers		3 742 896	3 613 717
Total du passif		4 812 066	4 716 858

31.12.2023

Annexe

31.12.2022*

Montants en milliers de francs

^{*} Ajusté selon les explications fournies au point 3 Principes d'évaluation de l'annexe

Compte de résultat consolidé

Montants en milliers de francs	Annexe	2023	2022*
Primes acquises pour propre compte	14	<i>5 75</i> 0 506	5 283 864
Charges de sinistres et de prestations pour propre compte	15	-4 959 785	-4 644 264
Compensation des risques entre assureurs		-279 509	-133 277
Participation des assurés aux excédents		-42 060	-78 075
Charges d'exploitation pour propre compte	16	-585 407	-513 031
Autre résultat d'exploitation	17	4 993	-1 060
Résultat technique d'assurance		-111 262	-85 842
Produits des placements de capitaux	18	330 286	216 239
Charges liées aux participations évaluées selon la méthode de la mise en équivalence	18	-58	0
Charges des placements de capitaux	18	-242 010	-478 712
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	11, 18	6 263	216 065
Résultat des placements de capitaux		94 480	-46 409
Résultat d'exploitation		-16 782	-132 251
Résultat exceptionnel		188	349
Résultat consolidé avant impôts		-16 594	-131 902
Impôts sur les bénéfices	19	-19 262	-19 <i>7</i> 02
Participations minoritaires au résultat		1906	-337
Résultat consolidé		-33 950	-151 940

^{*} Ajusté selon les explications de l'annexe au point 3 Principes d'évaluation

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Montants en milliers de francs	nnexe	2023	2022*
Résultat consolidé		-33 950	-151 940
Réévaluations et amortissements sur les placements de capitaux	4	-52 877	210 239
Amortissements sur les participations évaluées selon la méthode de la mise en équivalence	4	58	0
Amortissements d'immobilisations incorporelles	5	2 038	1 794
Amortissements d'immobilisations corporelles	6	6 724	6 428
Amortissements de créances	8	17 469	13 712
Variation des provisions techniques pour propre compte	9, 15.1	75 434	39 276
Variation des provisions non techniques	10	-843	1 270
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux (nette)	11, 18	-6 263	-216 065
Amortissements récupérés sur des cessions d'immobilisations corporelles	6	-11 <i>7</i>	<u>–71</u>
Variation des créances	8	-64 258	-6 852
Modification des stocks de marchandises		272	140
Variation des impôts différés actifs sur les bénéfices		6 <i>7</i> 98	20 102
Variation des comptes de régularisation actifs	7	464	-64 147
Variation des dettes	13	-52 583	34 231
Variation des comptes de régularisation passifs	12	105 232	-95 845
Variation des impôts différés passifs sur les bénéfices		8 202	-5 210
Flux de trésorerie de l'activité d'exploitation / flux de trésorerie de l'activité d'investissement		11 801	-212 939
Investissements dans les placements de capitaux	4	-3 878 384	-1 458 017
Désinvestissements dans les placements de capitaux	4	3 786 990	1 596 122
Investissements dans des immobilisations incorporelles	5	-5 533	-2 033
Investissements dans des immobilisations corporelles	6	-36 284	-11 254
Désinvestissements dans des immobilisations corporelles	6	377	74
Flux de trésorerie de l'activité d'investissement / flux de trésorerie de l'activité d'exploitation		-132 835	124 891
Modification du périmètre de consolidation		2 060	-2 819
Variation des participations minoritaires		-1 906	337
Distribution des dividendes		-1 <i>7</i> 5	0
Flux de trésorerie de l'activité de financement		-21	-2 482
Flux de trésorerie net total		-121 055	-90 529
État initial des liquidités au 01.01		217 161	307 690
État final des liquidités au 31.12		96 106	217 161
Variation des liquidités		-121 055	-90 529

^{*} Ajusté selon les explications fournies au point 3 Principes d'évaluation de l'annexe

Fonds propres consolidés

Montants en milliers de francs	Capital de l'entité	Réserves de capital	Réserves provenant de bénéfices	Résultat consolidé	Participations minoritaires au capital	Total
Fonds propres au 01.01.2021 (avant adaptation)	5 200	14 605	1 075 757	85 530	-1 254	1 179 838
Effet de correction			77 726			77 726
Fonds propres au 01.01.2021 (après adaptation)	5 200	14 605	1 153 483	85 530	-1 254	1 257 564
Distribution des résultats 2021			85 530	-85 530		0
Résultat consolidé avant adaptation				-130 017	337	-129 680
Correction du résultat				-21 924		-21 924
Augmentation de capital	29 765		-29 <i>7</i> 65			0
Modification du périmètre de consolidation		-4 287			1 468	-2 819
Fonds propres au 31.12.2022 (après adaptation)	34 965	10 318	1 209 248	-151 940	551	1 103 141
Distribution des résultats 2022			-151 940	151 940		0
Distribution des dividendes			-175			-175
Résultat consolidé				-33 950	-1 906	-35 856
Modification du périmètre de consolidation		-198			2 258	2 060
Fonds propres au 31.12.2023	34 965	10 119	1 057 132	-33 950	904	1 069 170

Capital de l'entité

Cette position comprend le capital-actions de SWICA Holding SA. Le capital-actions de CHF 34965000 est divisé en 34965 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1000.

Goodwill dans les fonds propres

Pour esurance AG, acquise au cours de l'exercice 2019, la valeur d'acquisition a été augmentée de KCHF 198 à KCHF 4868 au cours de l'exercice en raison d'une tranche échue du prix d'achat des actions. Cette transaction a été comptabilisée dans les fonds propres (goodwill). L'amortissement annuel de la valeur résiduelle sur cinq ans s'élèverait ainsi à KCHF 656.

Au cours de l'exercice 2021, un goodwill de KCHF 7 524 a été comptabilisé avec les fonds propres à la suite de l'acquisition de curafox SA. L'amortissement annuel correspondant sur cinq ans s'élèverait à KCHF 1 505.

Au cours de l'exercice 2022, un goodwill de KCHF 890 a été comptabilisé en raison de l'acquisition de PureSana SA. L'amortissement annuel correspondant sur cinq ans s'élèverait à KCHF 178.

Compte de résultat consolidé par segment 2023

Montants en milliers de francs	LAMal 2023	LCA 2023	Accident 2023	Autres 2023	Éliminations 2023	Total 2023
Primes acquises pour propre compte	3 532 347	1 976 438	249 531	-23	-7 787	5 750 506
Charges de sinistres et de prestations pour propre compte	-3 240 409	-1 572 107	-173 422	-272	26 424	-4 959 785
Compensation des risques entre assureurs	-273 313	-6 195	0	0	0	-279 509
Participation des assurés aux excédents	-194	-39 280	-2 586	0	0	-42 060
Charges d'exploitation pour propre compte	-179 895	-318 449	-62 316	-90 438	65 691	-585 407
Autre résultat d'exploitation	1 343	52	8	88 270	-84 680	4 993
Résultat technique d'assurance	-160 120	40 460	11 215	-2 464	-352	-111 262
Produits des placements de capitaux	74 294	145 639	108 788	23 007	-21 442	330 286
Charges liées aux participations évaluées selon la méthode de la mise en équivalence	0	0	0	0	-58	– 58
Charges des placements de capitaux	-50 930	_109 189	 81 561		8 557	-242 010
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	6 263	0	0	0	0	6 263
Résultat des placements de capitaux	29 627	36 450	27 227	14 119	-12 944	94 480
Résultat d'exploitation	-130 493	<i>7</i> 6 910	38 443	11 655	-13 296	-16 <i>7</i> 82
Résultat hors exploitation	0	0	0	0	0	0
Résultat exceptionnel	175	0	0	13	0	188
Résultat consolidé avant impôts	-130 318	76 909	38 442	11 668	-13 296	-16 594
Impôts sur les bénéfices	0	-10 901	-8 142	-219	0	-19 262
Participations minoritaires au résultat	0	0	0	1 906	0	1906
Résultat consolidé	-130 318	66 009	30 300	13 355	-13 296	-33 950

Compte de résultat consolidé par segment 2022

Montants en milliers de francs	LAMal 2022	LCA 2022*	Accident 2022*	Autres 2022	Éliminations 2022	Total 2022*
Primes acquises pour propre compte	3 184 307	1 869 192	236 684	0	-6 319	5 283 864
Charges de sinistres et de prestations pour propre compte	-3 057 830	-1 455 7 84	-154 941	-206	24 497	-4 644 264
Compensation des risques entre assureurs	-127 816	-5 460	0	0	0	-133 277
Participation des assurés aux excédents	-155	<i>–</i> 76 630	-1 290	0	0	<i>–</i> 78 075
Charges d'exploitation pour propre compte	-168 093	-278 079	-53 272	-62 961	49 374	-513 031
Autre résultat d'exploitation	-44	-304	-143	66 984	-67 553	-1 060
Résultat technique d'assurance	-169 630	52 934	27 037	3 817	0	-85 842
Produits des placements de capitaux Charges des placements de capitaux	77 104 –193 517	78 527 –169 660	60 935	10 916 -17 545	-11 243 14 477	216 239 -478 712
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	116 354	90 964	8 747	0	0	216 065
Résultat des placements de capitaux	-59	-169	-42 785	-6 629	3 234	-46 409
Résultat d'exploitation	-169 689	52 765	-1 <i>5 7</i> 48	-2 813	3 234	-132 251
Résultat hors exploitation	0	0	0	0	0	0
Résultat exceptionnel	342	-25	0	32	0	349
Résultat consolidé avant impôts	-169 348	52 740	-1 <i>5 7</i> 48	-2 <i>7</i> 80	3 234	-131 902
Impôts sur les bénéfices Participations minoritaires au résultat	0	-20 928 0	2 133	-907 -337	0	-19 702 -337
Résultat consolidé	-169 348	31 812	-13 615	-4 024	3 234	-151 940

^{*} Ajusté selon les explications fournies au point 3 Principes d'évaluation de l'annexe

Annexe aux comptes annuels consolidés

1. Principes d'établissement des comptes

Les comptes annuels consolidés 2022 ont été établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils reflètent fidèlement la fortune de SWICA ainsi que sa situation financière et ses résultats (True and Fair View). Les normes Swiss GAAP RPC forment un tout. Dès lors, les recommandations formulées doivent être respectées dans leur ensemble.

La norme Swiss GAAP RPC 41 régissant les clôtures individuelles des assureurs-maladie LAMal est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Le groupe SWICA l'applique parallèlement à la norme Swiss GAAP RPC 30 (consolidation), cela depuis l'exercice 2016. L'assujettissement aux Swiss GAAP RPC est un choix volontaire. Les comptes annuels sont établis en fonction d'une présomption de poursuite de l'activité de l'entreprise.

2. Principes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les comptes annuels consolidés englobent la totalité des entreprises contrôlées directement ou indirectement par le groupe SWICA. Par contrôle, on entend la possibilité d'exercer une influence déterminante sur la marche d'une entreprise des points de vue financier et opérationnel. Ainsi en va-t-il normalement lorsque le groupe SWICA détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote au sein d'une société. Toutes les participations à partir de 20% sont mentionnées ci-après.

Société	Participation	Méthode de consolidation	Capact. en CHF
SWICA Holding SA, Winterthour	100%	Consolidation intégrale	34 965 000
SWICA Assurance-maladie SA, Winterthour	100%	Consolidation intégrale	200 000
SWICA Assurances SA, Winterthour	100%	Consolidation intégrale	20 000 000
SWICA Management SA, Winterthour	100%	Consolidation intégrale	100 000
PRIMA Krankenversicherung SA, Winterthour	100%	Consolidation intégrale	100 000
PROVITA Assurance-santé SA, Winterthour	100%	Consolidation intégrale	100 000
esurance SA, Zurich	100%	Consolidation intégrale	100 000
curafox SA, Roggwil (BE)	51,0%	Consolidation intégrale	100 000
alcuris SA, Zurich	51,0%	Consolidation intégrale	100 000
PureSana SA, Zurich	51,0%	Consolidation intégrale	100 000
WorkMed SA, Binningen	55,0%	Consolidation intégrale	2 000 000
Telehealth Services SA, Frauenfeld	49,0%	Méthode de la mise en équivalence	1 000 000

Méthode de consolidation

Les actifs et passifs ainsi que les charges et produits des sociétés consolidées sont intégralement pris en compte. La consolidation du capital a lieu conformément à la méthode de l'acquisition.

Les actifs et fonds étrangers de sociétés rachetées font l'objet d'une nouvelle évaluation à la date de l'acquisition. Elle est effectuée conformément aux principes du groupe SWICA. L'écart entre coût d'acquisition de la participation (goodwill) et fonds propres résultant de cette opération est imputé aux réserves du capital propre du groupe.

S'agissant des participations incluant de 20 à 50% des droits de vote, le résultat et les fonds propres sont calculés au prorata et portés au bilan selon la méthode de mise en équivalence. Ils figurent dans les placements de capitaux. La part proportionnelle au résultat ainsi que la part proportionnelle au capital propre sont reprises en tant que valeur comptable des participations (non consolidées). Les participations inférieures à 20% des droits de vote sont inscrites au bilan à la valeur de leur acquisition en tant que capitaux placés.

Date de la consolidation

La date de clôture des exercices financiers de toutes les sociétés entrant dans les comptes annuels consolidés est fixée au 31 décembre 2023.

Modification du périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice, des participations de plus de 55 % dans WorkMed SA et de 49 % dans Telehealth Services SA ont été acquises et sont donc désormais comprises dans le périmètre de consolidation.

Relations internes au groupe

Toutes les relations d'affaires entre les sociétés du groupe sont éliminées dans le bilan et le compte de résultat.

3. Principes d'évaluation

L'évaluation des actifs et des passifs a lieu sur la base des critères uniformes mentionnés ci-après. Le principe fondamental de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs est appliqué.

Monnaies étrangères

Dans l'activité opérationnelle et dans les placements en capital sont gérés des comptes en monnaie étrangère, qui sont ensuite convertis en fin d'année au cours en vigueur.

Placements de capitaux

Biens-fonds et bâtiments

Ce poste englobe aussi bien des immeubles de rapport que des bâtiments utilisés par SWICA. Leur valorisation est effectuée chaque année conformément à la méthode du «discounted cash flow» (DCF). Le taux d'actualisation varie en fonction de l'emplacement et de l'affectation des différents immeubles.

Les nouvelles acquisitions de SWICA ou les projets immobiliers qu'elle entreprend elle-même sont portés au bilan à leur prix d'achat ou de réalisation. La valorisation selon la méthode DCF intervient après leur occupation ou location intégrale, soit, normalement, environ un an après la première location.

Placements de capitaux à revenu fixe

L'évaluation a lieu à la valeur du marché sauf s'il s'agit de placements de capitaux à revenu fixe libellés en CHF avec échéance finale, lesquels sont estimés selon l'«amortized cost method» (ACM). Dans le cas des placements évalués conformément à l'ACM, tous les titres sont soumis régulièrement à des tests individuels de dépréciation. Le but est de contrôler les écarts en pour cent et en chiffres absolus par rapport à la valeur du marché.



Actions et placements analogues

L'évaluation est effectuée à la valeur actuelle. À défaut de valeur de marché, les titres figurent au bilan à la valeur d'acquisition après déduction d'éventuelles pertes de valeur.

Placements collectifs (fonds)

Ce poste rassemble les catégories de fonds suivants: actions suisses, actions étrangères, obligations en francs suisses, obligations, monnaies étrangères et immeubles. Leur évaluation a lieu à la valeur du marché.

Instruments financiers dérivés

Les produits dérivés servent à couvrir les fluctuations de cours. Ils sont évalués à la valeur de marché. Les fluctuations positives et négatives de cette dernière sont comptabilisées, de même que la valeur nette de marché de tous les produits dérivés.

Participations

Ce poste regroupe des participations avec un taux de participation inférieur à 20%, portées au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires.

Emprunts et hypothèques

Les emprunts et hypothèques sont portés au bilan à la valeur nominale après déduction d'éventuelles corrections de valeur.

Immobilisations incorporelles

Les investissements dans des immobilisations incorporelles (logiciels et coûts de développement) sont portés à l'actif à leur valeur d'acquisition et amortis de façon linéaire sur leur durée d'utilisation, laquelle est de trois ou cinq ans.

Immobilisations corporelles

Les investissements dans les immobilisations corporelles sont portés à l'actif à la valeur d'acquisition. Ils sont amortis de manière linéaire sur leurs durées respectives d'utilisation, lesquelles sont fixées comme suit:

Biens meubles et équipements	8 ans
Matériel informatique	3 ans
Véhicules	3 ans
Aménagements locatifs	10 ans

Impôts différés actifs sur le résultat

Les impôts différés sur le résultat se basent sur une approche orientée bilan et sont calculés au taux d'imposition déterminant de 18,32 %.

Créances

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. S'agissant des créances contre des preneurs d'assurance, elles donnent lieu aux corrections de valeur jugées économiquement nécessaires au regard de l'expérience.

Stocks de marchandises

SWICA Management SA propose depuis le 22 janvier 2021 le dispositif de télémédecine TytoHome. Cette marchandise destinée à la vente est inscrite au bilan comme stock de marchandises et vendue en l'état. Le prix d'achat en CHF des appareils est inscrit au bilan.

Provisions techniques pour propre compte

Le poste des provisions techniques pour propre compte inclut celles constituées pour les reports de primes, les sinistres et prestations, les coûts de traitement des sinistres, le vieillissement, les capitaux de couverture des rentes et les participations aux excédents. S'y ajoutent encore les autres provisions techniques et les provisions techniques pour fluctuations et de sécurité.



Reports de primes

Les reports de primes ne concernent que les produits de niche que sont l'assurance voyage et l'assurance par convention. Pour tous les autres produits d'assurance, les périodes d'assurance correspondent à l'année civile.

Provisions pour les sinistres et prestations

Les provisions pour les prestations d'assurance se rapportent à des sinistres déjà survenus, mais qui n'ont pas encore été déclarés ou remboursés. Le calcul des prestations prévisibles est établi selon des méthodes reconnues par l'autorité de surveillance (par exemple méthode chain ladder).

Provisions pour coûts de traitement des sinistres

Les provisions pour coûts de traitement des sinistres couvrent les frais administratifs relatifs à l'établissement de prestations d'assurance non encore fixées à la date de clôture du bilan.

Provisions de vieillissement

Les provisions de vieillissement font l'objet d'un examen annuel du risque au sens de la meilleure estimation possible (best estimate) qui résulte de la structure des âges. Les calculs déterminent d'éventuels découverts à long terme. La constitution et la dissolution de ces provisions de vieillissement ont lieu automatiquement lors de chaque nouvelle estimation.

Provisions pour capitaux de couverture des rentes

Les capitaux de couverture des rentes sont calculés selon les normes comptables énoncées à l'art. 108 OLAA. La rente sans allocation de renchérissement sert de base de calcul.

Provisions pour participations aux excédents

Ces provisions correspondent aux participations à des excédents à rembourser pour une période de calcul donnée.

Autres provisions techniques

Sous ce poste sont rassemblées les provisions destinées à garantir le financement d'allocations de renchérissement à long terme. Il comprend également les provisions devant couvrir les risques générés par les garanties accordées en matière de changement de catégorie d'assurance. Ces engagements permettent de passer d'une assurance en division commune à une assurance en demi-privé ou en privé sans examen de santé.

Provisions techniques pour fluctuations et de sécurité

Ces provisions couvrent les fluctuations survenant dans le déroulement des sinistres ainsi que d'autres risques liés aux activités d'assurance en général. Elles peuvent être relevées jusqu'à concurrence de montants arrêtés dans les plans d'exploitation. Leur dissolution doit intervenir dès qu'elles excèdent les valeurs maximales définies.

Provisions non techniques

Provisions pour impôts

Les impôts courants sont calculés en fonction des taux d'imposition en vigueur dans les cantons concernés. Des provisions destinées à assurer leur couverture sont constituées à cet effet dans le cadre de l'établissement de la charge d'impôt et sont portées au bilan dans les comptes de régularisation passifs.

Les impôts différés sur le bénéfice se basent sur une approche orientée bilan. Ils sont calculés en fonction du taux d'impôt déterminant de 18,32 %. Tel n'est pas le cas des impôts différés sur les immeubles dont l'établissement prend en compte l'impôt sur les gains immobiliers.



Ajustement des valeurs de l'année précédente

Les impôts différés n'ont pas été intégralement pris en compte par le passé. La constitution de provisions pour risques liés aux placements de capitaux n'est pas acceptée fiscalement comme une charge justifiée par l'usage commercial. Des impôts différés actifs doivent donc être pris en compte pour ces provisions. Les ajustements de la valeur de marché sur les biens immobiliers détenus directement ne sont imposés qu'au moment de la vente par l'intermédiaire de l'impôt sur les gains immobiliers. Pour une partie de ces biens immobiliers détenus directement, aucun impôt différé n'a été pris en compte jusqu'à présent.

Conformément aux Swiss GAAP RPC, les comptes de l'exercice précédent ont été adaptés (méthode rétrospective). L'ajustement concerne les postes suivants du bilan et du compte de résultat pour l'année 2022. Ces postes ont également un impact sur les autres éléments des comptes annuels.

Provision pour risques liés aux placements de capitaux

Cette provision est destinée à couvrir les fluctuations à la baisse des placements de capitaux. Le calcul de la «Value at Risk» sert de repère pour la fixation de la provision. Les paramètres susceptibles d'exercer une influence sur cette valeur font l'objet d'un réexamen au moins une fois l'an.

La constitution et la dissolution de cette provision ont lieu dans le cadre du calcul du résultat des placements de capitaux.

Dettes

Les dettes sont portées au bilan à la valeur nominale. Elles sont constituées essentiellement de primes facturées à l'avance ainsi que d'engagements à l'égard de preneurs d'assurance et de fournisseurs de prestations.

Bilan consolidé en milliers de francs	Avant adaptation A	Avant adaptation Après adaptation		
mpôts différés actifs sur les bénéfices	0	<i>7</i> 4 485	<i>7</i> 4 485	
Impôts différés passifs sur les bénéfices	25 110	43 792	18 683	
Réserves issues du bénéfice	1 131 522	1 209 248	77 726	
Résultat consolidé	-130 017	-151 940	-21 924	

Compte de résultat consolidé en milliers de francs		Après adaptation	Adaptation
Impôts sur les bénéfices	2 221	-19 <i>7</i> 02	-21 924
Résultat consolidé	-130 01 <i>7</i>	-151 940	-21 924

Commentaires relatifs au bilan

4. Placements de capitaux

	Situation au			Variation de	Situation au
Montants en milliers de francs	01.01.2022	Entrées	Sorties	l'évaluation	31.12.2022
Biens-fonds et bâtiments	729 124	72 053	-1 393	29 674	829 458
Placements de capitaux à revenu fixe ACM	1 928 320	525 306	-602 650	1 257	1 852 232
Placements de capitaux à revenu fixe	249 049	546 859	-562 253	-17 360	216 295
Actions et placements analogues	174 410	21 262	-30 863	-31 045	133 <i>7</i> 63
Placements collectifs	1 186 188	290 506	-396 484	-191 347	888 863
Instruments financiers dérivés	3 665	32	-50	-1 418	2 228
Participations	2 810	2 000	-315	0	4 495
Emprunts et hypothèques	1 971	0	-2	0	1 969
Réserve de cotisations de l'employeur	6 612	0	-2 112	0	4 500
Total	4 282 148	1 458 017	-1 <i>5</i> 96 122	-210 239	3 933 804

Montants en milliers de francs	Situation au 31.12.2022	Entrées	Sorties	Variation de l'évaluation	Situation au 31.12.2023
Biens-fonds et bâtiments	829 458	24 816	0	-5 013	849 261
Placements de capitaux à revenu fixe ACM	1 852 232	2 131 470	-2 124 806	13 942	1 872 837
Placements de capitaux à revenu fixe	216 295	906 393	-731 414	20 450	411 725
Actions et placements analogues	133 <i>7</i> 63	10 494	-124 103	-20 155	0
Placements collectifs	888 863	797 910	-802 394	42 811	927 190
Instruments financiers dérivés	2 228	4 261	-4 272	1846	4 062
Participations	4 495	3 040	0	-1 063	6 472
Emprunts et hypothèques	1 969	0	0	0	1 969
Réserve de cotisations de l'employeur	4 500	0	0	0	4 500
Total	3 933 804	3 878 384	-3 786 990	52 818	4 078 017



Placements de capitaux à revenu fixe ACM

La valeur de marché des placements de capitaux à revenu fixe évalués selon l'«amortized cost method» (ACM) s'élève à KCHF 1 811 230 au 31 décembre 2023 (année précédente: KCHF 1 646 979).

Participations

Ce poste inclut les participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence et les participations non consolidées. Les participations non consolidées sont inscrites au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite d'éventuelles corrections de valeur. La modification de l'évaluation comprend l'amortissement sur la participation par mise en équivalence de KCHF 58 (année précédente: KCHF 0).

Performance

La performance des placements de capitaux du groupe SWICA a atteint 5,8 % durant l'exercice sous revue (année précédente: –10,8 %).

Produits dérivés

		2022			2023		
Montants en milliers de francs	But	Valeur nette de marché 31.12.2022	Valeur de marché actifs 31.12.2022	Valeur de marché passifs 31.12.2022	Valeur nette de marché 31.12.2023	Valeur de marché actifs 31.12.2023	Valeur de marché passifs 31.12.2023
Opérations à terme	Couverture de change	2 228	2 235	-6	4 062	4 072	- 9



5. Immobilisations incorporelles

Montants en milliers de francs	Logiciels
Valeurs comptables nettes au 01.01.2022	453
VALEURS D'ACQUISITION	
Situation au 01.01.2022	10 816
Entrées	2 033
Sorties	0
Situation au 31.12.2022	12 848
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES	
Situation au 01.01.2022	-10 362
Amortissements planifiés	–1 794
Sorties	0
Situation au 31.12.2022	-12 156
VALEURS D'ACQUISITION	
Situation au 31.12.2022	12 848
Entrées	5 533
Sorties	0
Situation au 31.12.2023	18 382
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES	
Situation au 31.12.2022	-12 156
Amortissements planifiés	-2 038
Sorties	0
Situation au 31.12.2023	–14 195
Valeurs comptables nettes au 31.12.2023	4 187
	7 10/

6. Immobilisations corporelles

Montants en milliers de francs	Biens meubles et équipements	Aménage- ments locatifs	Matériel informatique	Véhicules	Total
Valeurs comptables nettes au 01.01.2022	6 278	21 802	1 392	247	29 718
VALEURS D'ACQUISITION					
Situation au 01.01.2022	19 <i>7</i> 64	30 748	16 246	1 897	68 654
Entrées	469	6 526	4 065	195	11 254
Sorties	-5	0	-33	-35	-74
Situation au 31.12.2022	20 227	37 274	20 277	2 056	79 835
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES					
Situation au 01.01.2022	-13 486	-8 946	-14 854	-1 650	-38 936
Amortissements planifiés	-1 551	-2 984	-1719	-173	-6 428
Sorties	5	0	33	33	71
Situation au 31.12.2022	-15 032	-11 930	-16 540	-1 <i>7</i> 90	-45 292
Valeurs comptables nettes au 31.12.2022	5 195	25 344	3 737	266	34 543
VALEURS D'ACQUISITION					
Situation au 31.12.2022	20 227	37 274	20 277	2 056	79 835
Entrées	1706	33 897	681	0	36 284
Sorties	-34	0	-133	-210	-377
Situation au 31.12.2023	21 899	71 171	20 825	1 847	115 742
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES					
Situation au 31.12.2022	-15 032	-11 930	-16 540	-1790	-45 292
Amortissements planifiés	-1 603	-3 261	-1 <i>7</i> 52	-107	-6 724
Sorties	0	0	14	103	117
Situation au 31.12.2023	-16 636	-15 191	-18 278	-1 <i>7</i> 94	-51 899
Valeurs comptables nettes au 31.12.2022	5 264	55 980	2 547	52	63 843

Les aménagements à la demande des locataires comprennent en premier lieu des travaux de transformation et d'agrandissement dans les bâtiments des sites de Winterthour.



7. Comptes de régularisation actifs

Montants en milliers de francs	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Primes	161 675	161 <i>7</i> 07	-32
Intérêts courus	11 234	8 707	2 528
Autres comptes de régularisation actifs	4 510	7 470	-2 960
Total comptes de régularisation actifs	177 419	177 883	-464

8. Créances

Montants en milliers de francs	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Créances contre preneurs d'assurance	265 117	227 973	37 144
Organisations d'assurance	10 <i>7</i> 18	9 601	1 117
Organisations et personnes proches	22	15	7
Autres créances	46 948	38 427	8 521
Total créances	322 806	276 017	46 789

Durant l'exercice sous revue, des créances pour un total de KCHF 17 469 ont été amorties (année précédente: KCHF 13 712).

Durant l'exercice sous revue, des coûts de tests COVID-19 à hauteur de KCHF 3973 (année précédente: KCHF 89312) ont été pris en charge par la Confédération et à hauteur de KCHF 14 (année précédente: KCHF 363) par l'office de la santé du Liechtenstein. Ces coûts sont comptabilisés sans incidence sur les résultats. Dans les autres créances sont inclus KCHF 355 (année précédente: KCHF 11 325) à l'encontre de la Confédération et KCHF 0 (année précédente: KCHF 44) à l'encontre de l'office de la santé du Liechtenstein pour des coûts de tests COVID-19.

9. Provisions techniques pour propre compte

Montants en milliers de francs	Reports de primes	Provisions pour sinistres et prestations	Provisions pour le traitement des sinistres	Provisions de vieillis- sement	Capitaux de couverture des rentes	Participations aux excédents	Autres provisions techniques	Provisions techniques de fluctuations et de sécurité	Total
Situation au 01.01.2022	25	942 802	23 270	407 614	179 073	111 161	77 092	670 364	2 411 400
Constitutions	57	243 828	3 <i>7</i> 31	9 374	7 686	5 672	8 295	476	279 119
Dissolutions	-57	-147 111	-4 844	-9 518	-5 727	-46 317	-4 11 <i>7</i>	-22 151	-239 843
Total variation	0	96 717	-1 112	-144	1 959	-40 646	4 178	-21 676	39 276
Situation au 31.12.2022	25	1 039 518	22 158	407 471	181 032	70 515	81 270	648 688	2 450 677
Constitutions	29	210 978	3 818	2 162	17 192	80 990	7 898	3 169	326 235
Dissolutions	-25	-191 321	-3 857	-22 107	-5 859	3 150	-3 668	-27 114	-250 801
Total variation	4	19 657	-39	-19 945	11 333	84 140	4 230	-23 945	75 434
Situation au 31.12.2023	29	1 059 175	22 119	387 525	192 365	154 655	85 500	624 743	2 526 111





10. Provisions non techniques

Montants en milliers de francs	Provisions pour litiges	Autres provisions	Total
Situation au 01.01.2022	0	0	0
Constitutions	1 270	0	1 270
Dissolutions	0	0	0
Total variation	1 270	0	1 270
Situation au 31.12.2022	1 270	0	1 270
Constitutions	0	27	27
Dissolutions	-870	0	-870
Total variation	-870	27	-843
Situation au 31.12.2023	400	27	427

11. Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Montants en milliers de francs	Total
Situation au 01.01.2022	671 910
Constitutions	0
Dissolutions	-216 065
Total variation	-216 065
Situation au 31.12.2022	455 845
Constitutions	0
Dissolutions	-6 263
Total variation	-6 263
Situation au 31.12.2023	449 582



12. Comptes de régularisation passifs

Montants en milliers de francs	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Courtages	48 700	41 <i>7</i> 51	6 949
Compensation des risques	143 556	49 636	93 920
Provisions à court terme pour impôts	7 381	1 634	5 747
Autres passifs transitoires	28 212	29 596	-1 385
Total comptes de régularisation passifs	227 849	122 617	105 232

13. Dettes

Montants en milliers de francs	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Dettes sur prestations d'assurance	189 797	182 850	6 947
Preneurs d'assurance	261 143	324 737	-63 594
Agents et intermédiaires	-3 223	-4 915	1 692
Autres dettes	39 216	36 843	2 373
Total dettes	486 933	539 516	-52 583

Les dettes envers les preneurs d'assurance sont des primes facturées à l'avance pour l'année suivante.

Les dettes envers des agents et intermédiaires se traduisent par un montant négatif en raison de paiements d'acomptes effectués à des sociétés de courtage pour l'année suivante.

Explications relatives au compte de résultat

Les principales sources de recettes du groupe d'assurance-maladie et accidents SWICA sont composées des primes d'assurance après déduction des diminutions de recettes. Les primes sont comptabilisées pour les exercices auxquels elles se réfèrent.

14. Primes acquises pour propre compte

Montants en milliers de francs	2023	2022
Primes des assurés	5 749 070	5 282 878
Parts des primes des réassureurs	-2 185	-2 169
Contributions des pouvoirs publics	3 625	3 155
Variation des reports de primes	-4	0
Total primes acquises pour propre compte	5 750 506	5 283 864

15. Charges de sinistres et de prestations pour propre compte

Montants en milliers de francs	2023	2022
Prestations payées brutes	-5 475 136	-5 161 972
Participation aux coûts des assurés	585 973	552 198
Variation des provisions techniques	<i>–</i> 75 430	-39 276
Parts des réassureurs	4 809	4 786
Total charges de sinistres et de prestations pour propre compte	-4 959 785	-4 644 264

15.1 Variation des provisions techniques pour propre compte

	2023	2023	2023	2022	2022	2022
	Montant pour	Parts des	Montant brut	Montant pour	Parts des	Montant brut
Montants en milliers de francs	propre compte	réassureurs		propre compte	réassureurs	
Provisions pour sinistres et prestations	-19 657	0	-19 65 <i>7</i>	-96 <i>7</i> 65	48	-96 <i>717</i>
Provisions pour les coûts de traitement des sinistres	39	0	39	1 112	0	1 112
Provisions de vieillissement	19 945	0	19 945	144	0	144
Capitaux de couverture des rentes	-11 333	0	-11 333	-1 959	0	-1 959
Participation aux excédents	-84 140	0	-84 140	40 646	0	40 646
Autres provisions techniques	-4 230	0	-4 230	-4 178	0	-4 178
Variation des provisions techniques de fluctuations et de sécurité	23 945	0	23 945	21 676	0	21 676
Total variation des provisions techniques pour propre compte [*]	<i>–</i> 75 430	0	<i>–75</i> 430	-39 324	48	-39 276

^{*}La variation des provisions pour reports de primes doit figurer dans les primes acquises pour propre compte dans le compte de résultat.

16. Charges d'exploitation pour propre compte

Montants en milliers de francs	2023	2022
Charges de personnel	-264 886	-235 376
Frais de locaux	-22 498	-18 039
Charges informatiques	-109 066	-101 <i>7</i> 61
Marketing et publicité	-30 764	-30 593
Autres charges administratives	-37 091	-37 130
Dédommagements reçus pour frais administratifs	23 151	22 460
Frais administratifs directs	-135 491	-104 371
Amortissements	-8 <i>7</i> 63	-8 222
Total charges d'exploitation pour propre compte	-585 407	-513 031

Les frais administratifs directs comprennent des commissions, des dédommagements payés pour frais administratifs et des courtages. Les courtages se montent pour l'année sous revue à KCHF –82 136 (année précédente: KCHF –71 895).

17. Autre résultat d'exploitation

L'autre résultat d'exploitation comprend la décomptabilisation d'affaires d'assurance d'un montant de KCHF 5 148 (année précédente: KCHF 508), des charges résultant des liquidités à hauteur de KCHF –156 (année précédente: KCHF –1 569) et des dépenses et recettes résultant de la vente des dispositifs TytoHome.

18. Résultat des placements de capitaux

	2023 Bénéfices	2023 Bénéfices	2023 Total	2022 Bénéfices	2022 Bénéfices	2022 Total
Montants en milliers de francs	et pertes réalisés	et pertes non réalisés		et pertes réalisés	et pertes non réalisés	
PRODUITS DES PLACEMENTS DE CAPITAUX						
Biens-fonds et bâtiments	28 091	15 244	43 335	26 160	42 215	68 375
Placements de capitaux à revenu fixe	29 439	43 513	72 952	29 162	12 295	41 458
Actions et placements analogues	29 701	4 899	34 599	10 790	27 388	38 179
Placements collectifs (fonds)	88 422	68 575	156 997	44 180	2 833	47 013
Instruments financiers dérivés	18 189	4 176	22 365	18 193	2 995	21 188
Emprunts et hypothèques	37	0	37	27	0	27
Total produits des placements de capitaux	193 879	136 407	330 286	128 513	87 726	216 239
CHARGES DES PLACEMENTS DE CAPITAUX						
Biens-fonds et bâtiments	-3 045	-20 257	-23 302	-5 O1 <i>7</i>	-12 540	-17 557
Placements de capitaux à revenu fixe	<i>–77</i> 958	-9 121	-87 079	-102 <i>7</i> 56	-28 398	-131 155
Actions et placements analogues*	-3 430	-26 116	-29 546	-1 207	-58 434	-59 641
Placements collectifs (fonds)	-56 371	-25 764	-82 135	-39 542	-194 180	-233 722
Instruments financiers dérivés	-11 267	-2 331	-13 <i>597</i>	-24 915	-4 413	-29 328
Emprunts et hypothèques	0	0	0	-1	0	-1
Réserve de cotisations de l'employeur	0	0	0	0	0	0
Frais d'administration de la fortune	-6 409	0	-6 409	-7 308	0	<i>–</i> 7 308
Total charges des placements de capitaux	-158 480	-83 589	-242 068	-180 <i>747</i>	-297 965	-478 712
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	0	6 263	6 263	0	216 065	216 065
Total résultat des placements de capitaux	35 399	59 081	94 480	-52 234	5 825	-46 409

^{*}Ce poste comprend, sous les bénéfices et pertes non réalisés, les amortissements sur les participations évaluées par mise en équivalence de KCHF 58 (année précédente: KCHF 0).

19. Impôts sur le bénéfice

Ce poste comprend les impôts courants sur le revenu et les impôts différés sur le revenu.

Dettes envers des institutions de prévoyance

La réserve de cotisations de l'employeur au sein de la Fondation de prévoyance du personnel SWICA a été constituée pour l'adaptation nécessaire des bases techniques. La dissolution annuelle est effectuée par le biais des charges de personnel.

Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à son utilisation

Montants en milliers de francs	2023
Situation au 01.01.2023	4 500
Apports	0
Dissolutions	0
Rémunération	0
Situation au 31.12.2023	4 500
Résultat de la RCE dans les charges de personnel	0

SWICA Assurance-maladie SA renonce à une rémunération.

Charges de prévoyance dans les charges de personnel: KCHF 23 249.

La Fondation de prévoyance du personnel SWICA présente un degré de couverture de 109,9 % et ne dispose pas de fonds libres (ni excédent de couverture ni découvert).

Autres indications

Engagements de leasing hors bilan

Engagements de leasing avec échéance jusqu'à cinq ans: engagements de leasing purs, à hauteur de KCHF 2305 (année précédente: KCHF 2480) et engagements de leasing pour des intérêts et coûts dus dans le contexte de baux à loyer, à hauteur de KCHF 24809 (année précédente: KCHF 13759).

Engagements de leasing avec échéance au-delà de cinq ans: engagements de leasing pour des intérêts et coûts dus dans le contexte de baux à loyer, à hauteur de KCHF 60880 (année précédente: KCHF 61 083).

Déclaration de garantie, acte de nantissement général, régression de rang au profit de tiers

Une garantie de la part de SWICA assurance-maladie SA existe envers la Fondation de prévoyance du personnel SWICA afin d'assurer le financement. En cas de découvert de la Fondation de prévoyance du personnel SWICA, le degré de couverture de 100% sera rétabli, la garantie étant néanmoins limitée à 10% maximum des engagements de prévoyance. Au cours de l'année sous revue, le degré de couverture de la Fondation de prévoyance du personnel SWICA s'élève à 109,9%.

Honoraires de l'organe de révision

- Prestations de révision: KCHF 629 (année précédente: KCHF 532)

 Autres prestations: KCHF 262 (année précédente: KCHF 249)

Dettes éventuelles

Il n'existe ni dettes ni engagements éventuels.

Responsabilité solidaire pour les dettes relatives à la TVA

Les sociétés du groupe SWICA, de l'association SWICA Organisation de santé et de la Fondation SWICA Organisation de santé élargie font partie d'un groupe TVA et sont solidairement responsables de leurs dettes à l'égard de l'Administration fédérale des contributions.

Événements survenus après la clôture du bilan

Aucun événement postérieur à la date de clôture du bilan n'est à mentionner.

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de SWICA Holding AG Winterthour

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de SWICA Holding AG et ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2023, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé, le tableau des fonds propres consolidés et le compte de résultat consolidé par segment pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 34 à 57) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueil-



lis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin d'exprimer une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Nebojsa Baratovic Expert-réviseur agréé Réviseur responsable Angela Marti Experte-réviseuse agréée

Zürich, le 28 mars 2024

Rapport financier

Statistiques concernant l'assurance des soins (LAMal)

Assurance des soins selon le modèle d'assurance

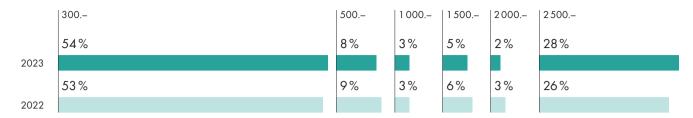
	STANDARD et	Modèles FAVORIT	
Montants en CHF	SANA PROVITA	et de MC PROVITA	Total
2023			
Nombre d'assurés	114 516	<i>7</i> 68 416	882 932
Primes encaissées	513 218 281	3 021 205 353	3 534 423 634
Prestations payées	800 256 794	2 986 589 664	3 786 846 458
Participation aux coûts des assurés	67 863 203	478 194 307	546 057 510
Prestations payées nettes	732 393 591	2 508 395 357	3 240 788 948
2022			
Nombre d'assurés	121 455	<i>7</i> 40 552	862 007
Primes encaissées	509 022 357	2 682 912 988	3 191 935 345
Prestations payées	815 021 657	2 682 569 641	3 497 591 298
Participation aux coûts des assurés	70 416 261	442 051 380	512 467 641
Prestations payées nettes	744 605 396	2 240 518 261	2 985 123 657
	-		

Assurance des soins: prestations par catégorie de frais

Montants en CHF	2023	2022	Variation	en %
Médecin, ambulatoire	931 609 542	898 138 346	33 471 196	3,7
Hôpital, stationnaire	717 629 327	652 023 690	65 605 637	10,1
Hôpital, ambulatoire	756 256 162	694 439 317	61 816 845	8,9
Médicaments, médecin	298 371 920	275 665 887	22 706 033	8,2
Médicaments, pharmacie	380 564 787	348 279 202	32 285 585	9,3
Établissements médico-sociaux	154 079 033	151 085 192	2 993 841	2,0
Physiothérapeutes	144 217 350	132 760 779	11 456 571	8,6
Laboratoires	97 771 035	99 695 060	-1 924 025	-1,9
Autres prestations	306 347 302	245 503 825	60 843 477	24,8
Total des prestations	3 786 846 458	3 497 591 298	289 255 160	8,3

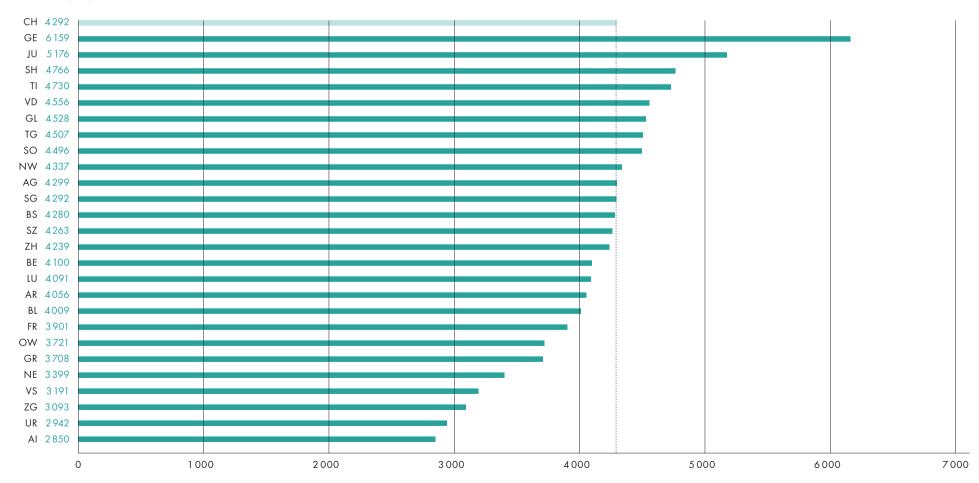
Assurés dans l'assurance des soins selon la franchise

Franchise annuelle (en CHF)



Assurance des soins LAMal

Frais décomptés par assuré selon le canton (en CHF)



Durabilité

Durabilité

SWICA voit la durabilité comme une valeur première et considère qu'en tant qu'organisation de santé, elle assume une responsabilité particulière dans ce domaine. L'entreprise est gérée selon des principes propres à garantir sa pérennité et sa stabilité financière.

> Pour l'entreprise, la durabilité est une exigence essentielle à remplir pour atteindre ses objectifs. Depuis sa création, SWICA poursuit le principe selon lequel il lui appartient de se positionner comme une organisation résolument axée sur les solutions et sur l'offre de services d'une qualité supérieure. Cette conviction nous a conduits dès 2022 à dédier un chapitre entier du rapport annuel à la durabilité en nous basant sur les normes de la Global Reporting Initiative (GRI). Au cours de l'exercice sous revue, nous avons également intégré, pour la première fois, les directives de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD). En outre, le rapport intégré répond également aux exigences de transparence pour ce qui est des questions non financières en lien avec les activités commerciales de SWICA:

Questions non financières selon l'art. 964b CO	Renvoi au(x) chapitre(s) du rapport annuel/Index GRI
Questions environnementales, y c. objectifs en matière de CO ₂	Durabilité, Index GRI
Questions sociales	Stratégie de SWICA, Durabilité, Index GRI
Questions de personnel	Collaboratrices et collaborateurs, Durabilité, Index GRI
Droits humains et corruption	Gouvernance d'entreprise, Index GRI
Modèle commercial	Stratégie de SWICA
Concepts, mesures et efficacité	Stratégie de SWICA, Collaboratrices et collaborateurs, Gouvernance d'entreprise, Durabilité
Risques	Gouvernance d'entreprise, Durabilité
Indicateurs de performance	Faits & chiffres, Collaboratrices et collaborateurs, Durabilité

Différents temps forts ont marqué l'année 2023, comme l'élaboration d'une gouvernance de la durabilité, la création d'un Sustainability Board et l'introduction de la double analyse de pertinence. Cette dernière a servi de base à la révision de notre stratégie de durabilité. Le rapport suivant se concentre sur la présentation de la gouvernance de la durabilité et des enjeux essentiels qui ont été définis en étroite concertation avec les parties prenantes pertinentes pour notre organisation. Sur la base de ces enseignements, des objectifs ont été formulés, dont le rapport annuel indique les progrès.

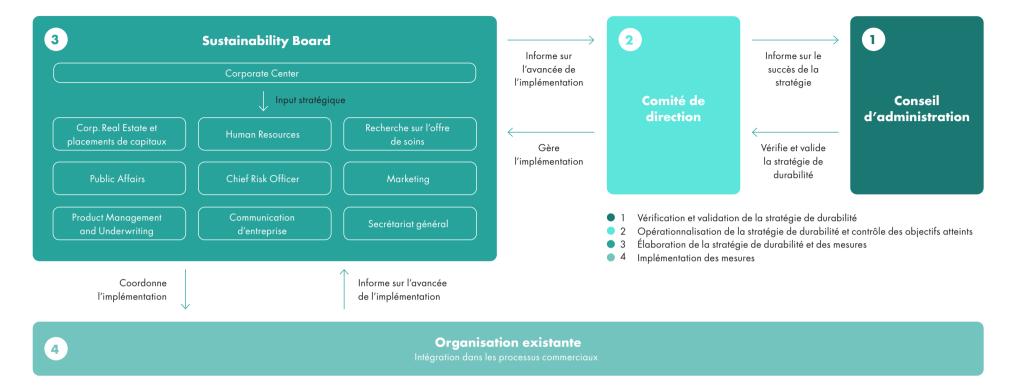
Gouvernance de la durabilité

L'année dernière, SWICA a pris des mesures importantes pour renforcer et développer sa gouvernance en matière de développement durable. Nous avons mis en place un Sustainability Board, qui opère sous la direction du Corporate Center et qui est le chef de file des efforts de l'entreprise en matière de durabilité. La composition de ce dernier reflète notre engagement visant à intégrer le développement durable dans tous les domaines de l'entreprise et à veiller à ce que la stratégie de durabilité soit effectivement mise en œuvre, de manière à garantir l'ancrage de nos objectifs de durabilité dans notre cœur de métier.

La supervision et le pilotage de ces initiatives sont assurés par des rapports réguliers au comité de direction et au conseil d'administration. Ils incluent des rapports d'avancement mensuels et un rapport stratégique semestriel, gages de transparence et de responsabilité au plus haut niveau.



Sustainability Board



Informations complémentaires

Gouvernance d'entreprise

Engagement avec les parties prenantes

Au cours de l'année dernière, notre entreprise a mené un dialogue stratégique avec les principaux groupes de parties prenantes. Il s'agit de la clientèle privée, des entreprises clientes, du personnel, des fournisseurs de prestations, des associations et des partenaires. Nous souhaitions ainsi acquérir une compréhension approfondie des multiples exigences et attentes liées à nos initiatives en termes de durabilité. Lors d'intenses consultations menées durant l'été 2023, nous avons activement recueilli leur avis, afin de mieux cerner les différentes perspectives de ces groupes. Cet échange continu est crucial pour que les attentes changeantes puissent être identifiées à temps et intégrées dans la stratégie de durabilité.

Principales parties prenantes	Forme de dialogue	Autres canaux de communication		
Clientèle privée et clientèle entreprises	Sondage en ligne et ateliers	 Magazine clients «actualités» Retours via le service clientèle ou les points de vente/conseillères et conseillers clientèle Retours en ligne via le formulaire de contact 		
Collaboratrices et collaborateurs	Sondage en ligne et ateliers	 Entretiens personnels et réguliers, formations, gestion des idées 		
Fournisseurs de prestations	Ateliers	 Échange continu dans le cadre de la gestion des partenaires 		
Partenaires	Ateliers	 Rencontres régulières et individuelles, projets et engagements communs 		

Se concentrer sur l'essentiel

Pour choisir les champs d'action pertinents en matière de développement durable, SWICA s'est appuyée sur sa gestion des risques, sur l'Agenda 2030 pour le développement durable du Conseil fédéral, sur les évolutions réglementaires et sur les évaluations des parties prenantes. Afin de recenser les thèmes pertinents au cours de l'année sous revue, nous avons appliqué la double analyse de pertinence. Celle-ci considère d'une part l'influence de l'entreprise sur les thèmes de la durabilité (perspective inside-out), par exemple sur le changement climatique, et d'autre part l'influence du changement climatique sur l'entreprise (perspective outside-in), y compris les résultats financiers.

Afin de répondre aux attentes des principales parties prenantes, les thèmes ont été hiérarchisés en fonction de leur degré d'impact et de leur horizon de mise en œuvre. Le dialogue conduit avec les parties prenantes sert de base à la révision de la stratégie de durabilité. Après la première analyse de pertinence, les quatre clusters suivants sont apparus: «Pour l'équipe», «Pour SWICA», «Pour le système de santé» et «Pour l'environnement». Les clusters et les principaux thèmes correspondants sont présentés ci-après. Par ailleurs, nous décrivons les objectifs et apprécions l'efficacité des mesures en revenant sur des temps forts de l'année sous revue.

1. Pour l'équipe

Satisfaction et santé du personnel





Les collaboratrices et collaborateurs sont essentiels à nos yeux parce qu'ils jouent un rôle déterminant dans l'ex-

périence client. Pour SWICA, promouvoir son personnel est une priorité, car seuls des collaborateurs et collaboratrices compétents et engagés obtiennent les meilleurs résultats dans les enquêtes de satisfaction. Nous considérons qu'un personnel satisfait et un large éventail de formations continues et de perfectionnements sont cruciaux pour assurer le succès pérenne de l'entreprise. La promotion de la santé est une priorité pour SWICA. Cela vaut aussi bien pour nos clientes et clients que pour nos collaboratrices et collaborateurs et leurs familles. Nous voulons nous assurer que non seulement l'expérience client, mais aussi le bien-être de notre personnel soient au cœur de notre engagement.

OBJECTIF:

SWICA est un employeur moderne et attrayant, avec des collaboratrices et collaborateurs engagés, heureux et en bonne santé.

MESURES:

- Des programmes complets de formation continue qui permettent aux collaboratrices et collaborateurs ainsi qu'aux responsables de développer leurs compétences.
- Des conditions de travail modernes avec des horaires flexibles, des possibilités de télétravail et d'autres prestations qui favorisent un bon équilibre entre vie professionnelle et privée.
- La promotion d'une culture d'entreprise unique
- L'accès à des offres de promotion de la santé et de prévention

TEMPS FORTS:

- Dans le cadre de l'évaluation de la culture d'entreprise, nous sommes parvenus à une compréhension et une conscience communes de nos valeurs culturelles et avons mis en évidence les points forts de SWICA.
- Nous avons renforcé le concept de management durant l'année sous revue. Les cadres bénéficient du programme «Diriger@SWICA».
- La gestion des talents récemment mise en place vise à garantir la promotion des talents internes à tous les niveaux hiérarchiques.
- Après leur apprentissage, SWICA propose un poste à la plupart de «ses» jeunes, propose des offres de perfectionnement individuel destinées à développer la relève et donne aussi la possibilité de travailler dans d'autres régions linguistiques.
- SWICA est fière d'être dotée du label Friendly Work Space (Promotion Santé Suisse).

\equiv

2. Pour SWICA

Immobilier et placements financiers



SWICA est gérée selon des principes propres à garantir sa pérennité et sa stabilité financière.
Pour pouvoir faire face en permanence à nos obli-

gations financières envers notre clientèle, nous constituons des réserves et plaçons ce capital dans différents portefeuilles conformément à notre stratégie de durabilité. SWICA poursuit une stratégie de placement majoritairement passive et très diversifiée dans plusieurs catégories. En tant qu'investisseur institutionnel, nous assumons une responsabilité active en tenant compte des aspects de durabilité clairement définis dans nos décisions de placement. Nous assurons ainsi la stabilité financière de l'entreprise, tout en œuvrant pour le maintien durable de la valeur.

OBJECTIF:

SWICA met en œuvre une stratégie de placement durable.

MESURES:

- La transposition de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la stratégie de placement
- L'enregistrement et le suivi de l'impact climatique des placements et de l'immobilier
- Introduction d'indices de référence ESG reconnus au niveau international et adoptant une approche «best-in-class»

TEMPS FORTS:

- En 2022, le critère de durabilité (ESG) a été placé au coeur de l'élaboration de la stratégie de placement. La nouvelle stratégie de placement a été mise en œuvre durant l'année sous revue. SWICA a de ce fait investi dans des indices ESG établis avec des critères positifs et négatifs.
- Grâce au passage aux indices de référence ESG, l'empreinte carbone (Weighted Average Carbon Intensity en tonnes équivalent CO₂ par million, champs d'application 1 et 2) du portefeuille de placement en actions a été réduite de 41,5 tonnes par rapport à l'indice de référence traditionnel.

 Pour la première fois, SWICA a relevé les émissions de gaz à effet de serre (EGS) de ses placements. Informations complémentaires → Indicateurs de mesure et objectifs: Résultats du bilan des gaz à effet de serre 2023.

Modèles commerciaux innovants





Les modèles commerciaux innovants sont essentiels dans le secteur de la santé, car ils offrent de nouvelles possi-

bilités de services et de produits. SWICA se donne pour but d'améliorer l'efficacité et la qualité des soins. Nous misons sur les soins intégrés et la prévention, avec le développement et la promotion d'offres de télémédecine, de plateformes numériques et de partenariats. En intégrant des technologies modernes et des approches créatives, les modèles commerciaux innovants permettent de mieux répondre aux besoins de la patientèle, tout en garantissant la pérennité et la viabilité économique de notre organisation.

OBJECTIE:

SWICA défend le principe d'un système de santé performant et financièrement viable dans la durée.

MESURES:

- La promotion de la prévention et des soins intégrés
- Le développement, la promotion et l'intégration de la télémédecine et d'applications numériques

TEMPS FORTS:

- SWICA est l'un des membres fondateurs de → Compassana. Cette application destinée aux patientes et patients vise à améliorer la coordination dans le domaine médical, de manière à fournir une meilleure qualité des soins et à appliquer des processus plus efficaces.
- Psychiatrie Bâle-Campagne et SWICA ont fondé une filiale commune baptisée WorkMed SA. Cette joint venture soutient les entreprises dans le domaine de la santé psychique au travail.

- santé24 conseille, pose des diagnostics et traite les personnes qui appellent 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Dans ce contexte, les dispositifs télémédicaux tels que TytoHome ou l'application BENECURA peuvent aider au diagnostic.
- La Patient Empowerment Initiative, un nouveau système tarifaire, entend indemniser davantage les hôpitaux qui améliorent leurs résultats thérapeutiques.

3. Pour le système de santé

Santé des clientes et clients









La vision d'entreprise «Nous nous engageons pour

votre santé, parce que la santé passe avant tout» constitue le fondement de l'activité de SWICA. Nous agissons en faveur de la santé de nos clientes et clients. En cas de maladie, nous les accompagnons de manière efficace et compétente et tout est mis en œuvre pour que les personnes souffrant de maladies chroniques ou durablement atteintes dans leur santé jouissent malgré tout d'une qualité de vie optimale (vous trouverez de plus amples informations dans la → stratégie de SWICA). Toute personne qui reste active, prend des mesures pour une alimentation saine ou veille à son bien-être bénéficie de généreuses contributions de SWICA. La prévention comprend les mesures qui visent à éviter ou à diminuer certains troubles et maladies ainsi que leurs répercussions négatives. SWICA participe, au titre des assurances complémentaires COMPLETA PRAEVENTA et OPTIMA, à de nombreuses mesures de prévention.

OBJECTIE:

SWICA agit en faveur de la santé de ses clientes et clients.

MESURES:

- Miser tant sur la prévention que sur l'accompagnement empathique et personnalisé lors de maladies
- Des programmes spéciaux pour répondre aux besoins des personnes souffrant de maladies chroniques
- Des offres axées sur l'alimentation, l'activité physique et le bien-être pour une santé globale

 Des entretiens de conseils personnels selon les besoins individuels

TEMPS FORTS:

- BENEVITA, le coach santé numérique avec système de bonus, favorise la santé physique, une alimentation équilibrée et le bien-être.
- santé24 propose différentes offres: de la consultation en psychologie et psychiatrie aux conseils de vaccination pour les parents, en passant par les conseils diététiques.
- À travers le programme Disease Management de SWICA et Medbase, nous nous engageons ensemble à aborder les problèmes de santé chroniques de manière structurée, avec à la clé une meilleure prise en charge démontrée des personnes souffrant de maladies chroniques telles que le diabète.
- Grâce à l'application médicale BENECURA, les personnes assurées chez SWICA peuvent soumettre leurs symptômes à un SymptomCheck numérique et recevoir des recommandations sur la marche à suivre.
- La Patient Empowerment Initiative, un nouveau système tarifaire, entend indemniser davantage les hôpitaux qui améliorent leurs résultats thérapeutiques.

Qualité et efficacité dans le domaine de la santé









Le nombre de personnes atteintes de mala-

dies chroniques ne cesse d'augmenter. Les soins aux personnes souffrant de maladies multiples sont particulièrement complexes et la qualité des soins qu'elles reçoivent dépend dans une large mesure de la façon dont les médecins et les autres spécialistes de la santé impliqués coordonnent leurs interventions. La pénurie de personnel qualifié et de nombreux autres facteurs rendent difficile la garantie de soins de santé optimaux et axés sur les patientes et patients. Les soins intégrés doivent consister à coordonner de façon optimale les interventions tout au long du parcours de la patiente ou du patient. L'objectif est de prévenir les problèmes suivants:



- Excès de soins: mesures manifestement inutiles, voire nocives
- Déficit de soins: recours insuffisant aux mesures pertinentes
- Soins inadaptés: prodigués en lieu et place d'alternatives plus sûres et plus efficaces

Les soins intégrés doivent améliorer la qualité des soins et freiner la hausse des coûts. Ils permettent aussi de consommer moins de ressources, ce qui est bon pour l'environnement.

OBJECTIF:

SWICA promeut le développement durable dans le domaine de la santé en améliorant systématiquement la qualité et l'efficacité des soins.

MESURES:

- Jouer un rôle de boussole pour la clientèle et, dans le sillage des soins intégrés et des services de télémédecine, contribuer activement à réduire la prise en charge excessive, inadaptée ou lacunaire
- Ancrer les soins intégrés au cœur de la
 → stratégie de SWICA

TEMPS FORTS:

- SWICA, l'hôpital cantonal de Winterthour et Medbase mettent en place Trio+, un système de soins intégrés dans la région de Winterthour.
- Medbase, Hirslanden, le Groupe Mutuel, Helsana et SWICA ont fondé l'écosystème de santé → Compassana.
 Ce dernier vise à améliorer la coordination dans le domaine médical, de manière à fournir une meilleure qualité des soins et à appliquer des processus plus efficaces.
- Le Customer Journey Réadaptation offre un accompagnement et un suivi spécifiques durant une réadaptation stationnaire.
- Avec la «Patient Empowerment Initiative», SWICA et d'autres assureurs effectuent ensemble un changement de paradigme en privilégiant la qualité face à la quantité.
- Le projet pilote Home Tele Care a montré qu'il était possible de bénéficier de soins de télémédecine à domicile. Le projet a réuni les médecins de santé24 et les spécialistes mobiles de Spitex.

Influence politique et responsabilité

SWICA assume la responsabilité de contribuer au développement du système de santé et s'implique dans la prise de décisions politiques et législatives. Cela comprend la participation aux débats politiques et la promotion d'une politique de santé qui améliore le bien-être des patientes et des patients, la qualité des soins et la pérennité du système. Nous nous employons à ce que les décisions politiques aient un impact positif sur la santé et le bien-être de nos personnes assurées.

OBJECTIE:

SWICA défend le principe d'un système de santé durable et financièrement soutenable.

MESURES:

- Mener des activités dans l'intérêt des personnes assurées et du développement d'un système de santé durable.
- Collaborer avec d'autres actrices et acteurs, organisations ou institutions afin de définir et de poursuivre des objectifs communs en matière de politique de la santé et participer à des initiatives politiques.

TEMPS FORT:

 Par des études portant sur l'évolution des coûts, SWICA contribue à la transparence des coûts de la santé en vue de soutenir un débat objectif et sociétal, par exemple avec l'étude → CAR-T- ou celle sur les → facteurs de coûts.

4. Pour l'environnement

Protection de l'environnement et du climat









Le réchauffement climatique et la perte de biodiver-

sité ont un impact négatif sur la santé humaine et par conséquent sur le point central de la vision et de la \rightarrow stratégie de SWICA. Selon l'«Atlas environnemental – La Suisse et ses chaînes d'approvisionnement» (2020), le secteur de la santé en tant que branche génère une charge environnementale élevée. Nous souhaitons faire changer les choses en nous

focalisant sur la prévention et la promotion de la santé et en nous efforçant de poursuivre la mise en place de soins intégrés. Cela est possible en faisant en sorte que les gens n'aient pas besoin de solliciter le système de santé et en le rendant aussi efficace que possible. Éviter la consommation inutile de ressources a le plus grand impact positif dans toutes les dimensions de la durabilité. C'est pourquoi nous analysons, optimisons et réduisons également la consommation de ressources de l'entreprise et les émissions qui en résultent. Parallèlement, nous sensibilisons nos parties prenantes à ce sujet et les encourageons à apporter leur contribution.

OBJECTIE 1:

Nous nous engageons pour la protection de la biodiversité et pour une utilisation respectueuse des ressources.

MESURES:

- Sensibiliser les membres du personnel, les partenaires et la clientèle aux thèmes liés à l'environnement et à leur capacité d'influence
- Optimiser les processus de façon à ce qu'ils aient un impact positif sur l'utilisation des ressources

TEMPS FORTS:

- En 2023, SWICA a lancé, dans l'application BENEVITA, un projet de dons dans le domaine de la protection du climat et de la biodiversité.
- SWICA soutient les courses du WWF, qui attirent plus de 13 000 personnes.
- Nous encourageons le passage du bulletin de versement papier à l'eBill. Durant l'année sous revue, près de 10000 personnes ont sauté le pas.
- Dans le cadre d'une étude, SWICA et la fondation myclimate ont analysé les émissions de CO₂ qui pourraient être économisées en réduisant les hospitalisations évitables.

OBJECTIE 2:

SWICA atteint zéro émission nette de gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2050.

MESURES:

- Réaliser un bilan annuel des émissions GES
- Taxe carbone interne volontaire sur les émissions restantes, au profit d'un projet climatique dans le domaine de l'agriculture régénératrice, dans le cadre du partenariat avec le WWF Suisse
- Sensibiliser et mobiliser les parties prenantes au moyen de défis BENEVITA ou du calculateur climatique en ligne destiné à la clientèle et au personnel

Préoccupations climatiques selon la TCFD

Au cours de l'année sous revue, nous avons pour la première fois examiné notre entreprise à l'aune des critères de la TCFD. Les contenus correspondants sont intégrés dans notre chapitre sur la durabilité. Cette démarche s'est inscrite dans le cadre des prescriptions légales qui prévoient, en plus du reporting ESG classique, une prise en compte accrue des enjeux climatiques. Les critères de la TCFD abordent quatre domaines: la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les mesures et objectifs dans le contexte du changement climatique.

Concernant la gouvernance en lien avec les préoccupations climatiques, nous renvoyons à la \rightarrow Gouvernance de la durabilité, car elle est pertinente tant pour la stratégie de durabilité que pour la stratégie climatique. La section suivante présente la stratégie climatique, suivie de la gestion des risques liés aux aspects climatiques. Pour conclure, nous nous pencherons sur les indicateurs de mesure et objectifs au regard de nos initiatives en matière de changement climatique.



Stratégie climatique

Pour les activités de l'entreprise

La stratégie climatique de SWICA s'appuie sur les recommandations du WWF Suisse et prend en compte les quatre éléments suivants:



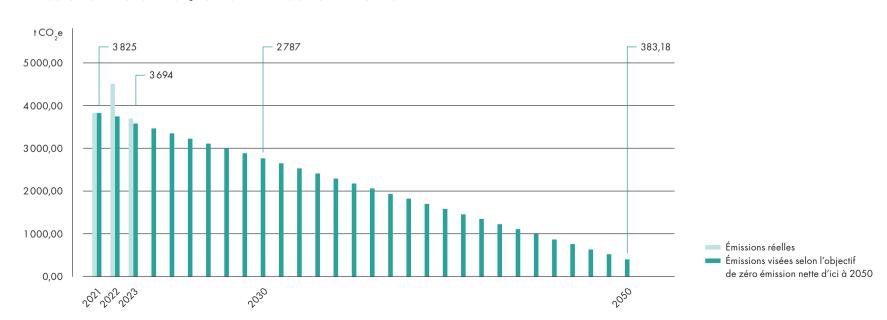






- 2. D'ici à 2050, l'objectif est d'atteindre zéro émission nette.
- 3. La taxe carbone interne volontaire sur les émissions restantes sert à financer des projets en faveur du climat et de la biodiversité. Le financement de projets climatiques est opéré en dehors de la chaîne de création de valeur.
- SWICA veille à sensibiliser et à mobiliser les parties prenantes en ce qui concerne la protection du climat et de la biodiversité.

ÉMISSIONS DE GES ET OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE SWICA



Pour la politique de placement

SWICA suit une politique de placement durable basée sur la stratégie de durabilité de l'entreprise. Tout en tenant compte de l'engagement et des critères négatifs, le concept vise à appliquer des critères positifs (intégration dans l'analyse financière et approche «best-in-class»), des indices de durabilité ayant été fixés pour servir de valeurs de comparaison. Pour des raisons de coûts et d'efficacité, la stratégie est mise en oeuvre en grande partie à l'aide de placements collectifs passifs.

Des informations complémentaires sur la stratégie climatique suivie en tant que propriétaire de fortune figurent dans le cluster → Pour SWICA.

Pour la gestion des risques

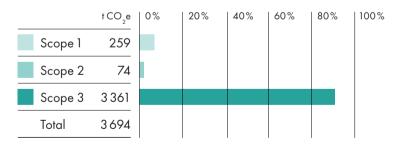
Les risques liés au climat et à la durabilité seront désormais identifiés, évalués, classés par ordre de priorité, pilotés et surveillés dans le cadre du processus de gestion des risques qui se répète tous les ans. L'évaluation complète des aspects non financiers aura lieu en 2024. Jusqu'à présent, aucun risque notable n'a été identifié dans ce domaine. Le rapport au comité de direction et au conseil d'administration se fait chaque année dans son intégralité au moyen du rapport existant sur les risques.

Si on peut s'attendre à ce que le changement climatique ait une incidence sur l'assurance-maladie sous la forme de pathologies nouvelles ou plus sévères (et d'épidémies), la modélisation de l'impact financier correspondant s'avère complexe. SWICA travaille actuellement sur un cadre permettant de modéliser quantitativement les risques climatiques sur la base de scénarios. La gestion des risques de SWICA tient compte des derniers enseignements sur le changement climatique et fait l'objet d'un développement constant, notamment en termes de gestion des risques climatiques et de durabilité.

Mesures et objectifs: résultat du bilan des gaz à effet de serre 2023 Pour les activités de l'entreprise

SWICA recueille, sur ses sites, des données relatives au climat, telles que les besoins en énergie et les émissions de gaz à effet de serre (champs d'application 1 à 3) qui résultent de l'activité de l'entreprise et de son personnel. Le champ d'application 1 (toutes les émissions directes) et le champ d'application 2 (émissions dues à l'énergie achetée) ont peu d'importance par rapport aux émissions totales avec respectivement 7% et 2%. 91% des émissions totales de GES de SWICA sont générés dans le périmètre du champ d'application 3 qui englobe les émissions indirectes restantes. Ce profil d'émissions est caractéristique d'une entreprise de services qui couvre ses propres besoins en énergie principalement à partir de sources d'énergie renouvelables. Les principaux moteurs des émissions du champ d'application 3 sont la mobilité du personnel et les ressources nécessaires au fonctionnement opérationnel telles que le papier ou les appareils électroniques. L'intensité des émissions de GES par collaboratrice ou collaborateur de SWICA est de 1 846 kg d'équivalents CO₂.

résultat du bilan ges 2023



SWICA a établi son premier bilan GES en 2021. De nombreuses données avaient été collectées ou modélisées dans certains domaines pour la première fois. Au cours de l'année sous revue, SWICA a enregistré une réduction des équivalents



CO₂ de 3% par rapport à l'année de référence. Parallèlement, la réduction par collaboratrice ou collaborateur à plein temps a été nettement supérieure de 13%. La réduction des émissions résulte principalement du relevé plus précis des moyens de chauffage et de l'amélioration de la méthode de calcul des données relatives à la mobilité du personnel. Cette réduction par collaboratrice ou collaborateur à plein temps indique également une meilleure efficacité. Dans l'ensemble, nous tâchons en permanence d'optimiser notre base de données et nos méthodes de calcul. Cela implique cependant aussi que des changements dans la méthode de calcul peuvent entraîner

des écarts dans le bilan GES par rapport à l'année de référence. Il est important de noter que les variations des niveaux d'émission ne sont pas toujours directement imputables à une réduction ou à une augmentation des émissions réelles. En outre, il est très difficile de quantifier de nombreuses émissions du champ d'application 3, car elles se situent en dehors de notre contrôle direct. En collaboration avec nos partenaires et fournisseurs, nous nous efforçons toutefois d'identifier les principales émissions du champ d'application 3 et de développer des mesures visant à les réduire.

Indicateurs climatique

APERÇU DU PROFIL ESG DU PORTEFEUILLE (PF)

carbone s d'État ³ M 45,1 89,4	Notation MSCI ESG PF A
89,4	
	Α
201,3	A
201,3	A
360,6	A
	AA
	AA
	AA
	A
	A
	A
	_
	201,3 360,6

¹ Intensité carbone (champs d'application 1 et 2): intensité carbone moyenne pondérée des entreprises du portefeuille, exprimée en tonnes équivalent CO2 par million de CHF de chiffre d'affaires.

La notation MSCI ESG est déterminée sur la base d'une évaluation de la durabilité de MSCI, sur une échelle allant de «AAA» à «CCC». Elle prend en compte les risques ESG spécifiques au secteur d'activité ainsi que la capacité des entreprises à contrôler et à gérer ces risques.

² Empreinte carbone (champs d'application 1 et 2): émissions de carbone des entreprises du portefeuille, exprimées en tonnes équivalent CO₂ par million de CHF de capital investi.

³ Intensité carbone: intensité carbone moyenne pondérée des pays du portefeuille, exprimée en tonnes équivalent CO2 par million de CHF du PIB.



Pour la politique de placement

SWICA a revu sa stratégie de placement et investit depuis 2023 dans des indices ESG établis qui tiennent compte de critères positifs et négatifs. La mesure systématique de la durabilité dans les placements sur le marché des capitaux est également une nouveauté. Il s'agit notamment de notations reconnues et d'indicateurs de mesure climatiques pertinents tels que l'intensité des émissions de CO₂ (intensité carbone) et l'empreinte carbone. Ces indicateurs pertinents sont présentés dans le tableau \rightarrow Aperçu du profil ESG du portefeuille et comptabilisés avec le score MSCI ESG. Tous les gestionnaires de fortune impliqués sont signataires des Principes pour l'investissement responsable et membres de l'initiative «Net Zero Asset Managers».

Dans son portefeuille immobilier, SWICA vise des investissements durables et respecte ainsi également sa stratégie climatique et de durabilité dans ses placements immobiliers directs. L'intégration de critères ESG permet de développer durablement le portefeuille immobilier et de le préparer aux défis à venir. SWICA vise à combiner de manière optimale l'utilisation des ressources, la rentabilité ainsi que les exigences sociales et autres.

Perspectives 2024

L'année dernière, SWICA a fait un pas significatif dans le domaine de la gestion des risques en mettant en place des directives TCFD. Cela permet désormais d'identifier les lacunes du système actuel et d'en déduire des mesures. En 2024, nous prévoyons d'intégrer encore davantage les risques et les opportunités liés au climat dans nos réflexions stratégiques, afin de renforcer la résilience et la durabilité de notre entreprise. Nous devons par ailleurs affiner nos objectifs et nous assurer que nos mesures ont un effet optimal.

Nous aspirons également à avoir une incidence durable sur l'environnement et la société. Nous considérons clairement les interactions entre l'humain et l'environnement comme un élément important pour la santé de nos clientes et clients ainsi que de nos collaboratrices et collaborateurs, et nous sommes désireux de réaliser des progrès significatifs dans ce domaine. Dans ce sens, le projet sur l'agriculture régénératrice, lancé conjointement avec le WWF, contribue à la bonne santé des humains et protège la nature.

En 2023, SWICA a participé pour la première fois à la Journée de la bonne action, avec la participation active de plus de 200 collaboratrices et collaborateurs. SWICA poursuivra son engagement en 2024 dans le domaine du «Corporate Volunteering». Nous soutiendrons des initiatives tant sociales qu'environnementales, car nous sommes convaincus que chaque forme d'engagement apporte une contribution précieuse à un changement positif de la société.

Des informations plus détaillées sur le thème de la durabilité sont disponibles dans \rightarrow l'index GRI.

